

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1990-1991

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} SÉANCE

Séance du mardi 19 mars 1991

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Ouverture de la session extraordinaire** (p. 27).
2. **Procès-verbal** (p. 27).
3. **Décès d'anciens sénateurs** (p. 27).
4. **Election d'un sénateur** (p. 27).
5. **Saisine du Conseil constitutionnel** (p. 27).
6. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi organique** (p. 27).
7. **Dépôt de rapports du Gouvernement** (p. 28).
8. **Candidature à une commission** (p. 28).
9. **Allocution de M. le président du Sénat** (p. 28).
10. **Conférence des présidents** (p. 28).
11. **Rappel au règlement** (p. 29).
MM. Gérard Larcher, le président
12. **Situation au Moyen-Orient.** - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 29).
M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.
M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.
MM. André Bettencourt, Josselin de Rohan, Xavier de Villepin, Mme Hélène Luc, MM. Ernest Cartigny, Claude Estier, Jacques Habert, Maurice Couve de Murville.
MM. le ministre d'Etat, le président.
Clôture du débat.
13. **Nomination d'un membre de commission** (p. 50).
14. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 50).
15. **Dépôt d'une question orale avec débat portant sur des sujets européens** (p. 51).
16. **Renvoi pour avis** (p. 51).
17. **Ordre du jour** (p. 51).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République en date du 12 mars 1991 portant convocation du Parlement en session extraordinaire.

Je donne lecture de ce décret :

« Le Président de la République,
« Sur le rapport du Premier ministre,
« Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

« Décrète :

« Art. 1^{er}. - Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le mardi 19 mars 1991.

« Art. 2. - L'ordre du jour de la session extraordinaire comprendra :

« 1^o Une déclaration du Gouvernement et un débat sur la situation au Moyen-Orient ;

« 2^o L'examen des projets de loi suivants :

« - projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République ;

« - projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes ;

« - projet de loi organique modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au statut de la magistrature ;

« 3^o La suite de l'examen du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse.

« Art. 3. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française. »

« Fait à Paris, le 12 mars 1991.

« Signé : FRANÇOIS MITTERRAND

« Par le Président de la République :

« Le Premier ministre,

« Signé : MICHEL ROCARD. »

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, en application des articles 29 et 30 de la Constitution, la deuxième session extraordinaire de 1990-1991 est ouverte.

2

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mercredi 16 janvier 1991 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?..

Le procès-verbal est adopté.

3

DÉCÈS D'ANCIENS SÉNATEURS

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de nos anciens collègues :

M. Maurice Pic, qui fut sénateur de la Drôme de 1971 à 1989,

M. Jean Geoffroy, qui fut sénateur du Vaucluse de 1948 à 1983,

Mme Simone Rollin, qui fut sénateur de la Seine de 1946 à 1948,

M. Abel Gauthier, qui fut sénateur du Puy-de-Dôme de 1965 à 1974.

4

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR

M. le président. J'informe le Sénat que, en application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur m'a fait connaître qu'à la suite des opérations électorales du 10 février 1991 M. Camille Cabana a été proclamé élu sénateur du département de Paris, en remplacement de M. Raymond Bourguin, décédé.

5

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai été informé que le Conseil constitutionnel a été saisi d'une requête enregistrée le 12 février 1991 contre l'élection sénatoriale qui s'est déroulée le 10 février 1991 à Paris.

Acte est donné de cette communication.

6

DÉCLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 15 mars 1991.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi organique modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au statut de la magistrature, déposé sur le bureau du Sénat le 16 janvier 1991. (N° 212.)

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : Michel Rocard. »

Acte est donné de cette communication.

7

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le Premier ministre :

- le rapport sur l'exécution de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;
- le rapport sur les pratiques tarifaires entre entreprises en France, établi en application de l'article 12 de la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social ;
- le rapport pour 1990, établi par le comité du contentieux fiscal, douanier et des changes, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 accordant des garanties de procédures aux contribuables en matière fiscale et douanière.

Acte est donné du dépôt de ces rapports.

8

CANDIDATURE À UNE COMMISSION

M. le président. J'informe le Sénat que le groupe du rassemblement pour la République a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Roger Romani, démissionnaire.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

9

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. le président. Lorsque nous nous sommes séparés le 16 janvier dernier, l'heure était grave ; nous savions que, d'un moment à l'autre, nos soldats allaient être engagés dans un conflit qui s'annonçait très dur.

Nous avons voulu, ce jour-là, faire prévaloir la cohésion nationale sur la division.

Nous avons suivi, heure par heure, le déroulement des événements ; nous avons aussi apporté un soutien sans faille aux soldats et à leurs familles.

J'ai d'ailleurs reçu du général Roquejeoffre, responsable de l'opération Daguet, et des chefs d'état-major de nos armées, des remerciements pour la solidarité exprimée, en cette occasion, par la Haute Assemblée.

Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir de l'issue rapide de ce conflit et nous sommes fiers du comportement de nos soldats, qui n'appelle que des éloges. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et du R.D.E., ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Pas d'applaudissements communistes !

M. le président. La nation tout entière s'était rassemblée dans la crise. La France doit maintenant jouer un rôle éminent dans la paix.

10

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement :

A. - **Mardi 19 mars 1991**, à seize heures et, éventuellement, le soir :

Déclaration du Gouvernement et débat sur la situation au Moyen-Orient ;

La conférence des présidents a fixé :

- à trente minutes le temps réservé au président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ;

- à quatre heures la durée globale du temps dont disposeront les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de quinze minutes. Les deux heures quinze minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle ;

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la dernière session ordinaire.

B. - **Mercredi 20 mars 1991**, à quinze heures et le soir :

1° Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au statut de la magistrature (n° 212, 1990-1991) (urgence déclarée) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 98, 1990-1991) ;

La conférence des présidents a fixé :

- au mercredi 20 mars, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi ;

- à cinq heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de vingt minutes ; les deux heures quarante minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort, modifié, auquel il a été procédé au début de la dernière session ordinaire et les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant douze heures, le mercredi 20 mars.

C. - **Jeudi 21 mars 1991**, à quinze heures et le soir, et **vendredi 22 mars 1991**, à neuf heures trente et à quinze heures :

Suite du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse.

D. - **Mardi 26 mars 1991**, à neuf heures trente :

Éventuellement, suite de l'ordre du jour du vendredi 22 mars.

E. - **Mercredi 27 mars 1991**, à quinze heures et le soir :

Sous réserve de transmission du texte, projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (A.N. n° 1899) (urgence déclarée) ;

La conférence des présidents a fixé :

- à l'ouverture de la discussion générale, le délai-limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi ;

- à cinq heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de vingt minutes ; les deux heures quarante minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la dernière session ordinaire et les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant dix-sept heures, le mardi 26 mars.

F. - Jeudi 28 mars 1991, à onze heures, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement, pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ?...

Ces propositions sont adoptées.

11

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Gérard Larcher. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gérard Larcher.

M. Gérard Larcher. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 36 de notre règlement.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, le 13 février 1991, à l'issue d'un colloque au Sénat, ont été révélés des faits d'une particulière gravité, qui ont fait resurgir un lot de souffrances et d'atrocités que beaucoup de nos compatriotes ignoraient ou avaient oublié.

Vous l'avez sans doute compris, il s'agit du traitement infligé par le Viêt-minh aux prisonniers français capturés lors de la guerre d'Indochine.

Sur trente mille captifs, seulement dix mille ont rejoint leur patrie et ont pu témoigner de la politique de rééducation-extermiation entreprise par leurs geôliers.

Quarante ans plus tard, ce passé rejaillit à la suite de l'identification, par ses victimes, d'un présumé bourreau-kaïpo.

Cet homme, français, ayant choisi délibérément de défendre la cause des ennemis de son pays, s'est non seulement rendu coupable de la trahison la plus extrême, mais, en plus, a assisté les tortionnaires dans leur volonté de destruction de ses propres compatriotes.

Ces faits semblent avoir été amnistiés en 1966, au moins en ce qui concerne la trahison et l'atteinte à la défense nationale.

Mais il convient maintenant de s'interroger afin de savoir si ces actes inhumains et persécutions, pratiqués à grande échelle sur des hommes asservis, ne peuvent être constitutifs de crimes contre l'humanité tels que définis par le tribunal militaire international de Nuremberg en 1945, nonobstant l'interprétation plus restrictive qu'en a donnée la Cour de cassation en 1985, lors de l'affaire Barbie, et ce eu égard notamment à la définition que l'on entend donner à un nouvel ordre international en cours de constitution dont nous avons beaucoup parlé ces dernières semaines.

Dans ce cas, ce crime ne serait pas prescrit et M. Boudarel, dont il faut rappeler qu'il est enseignant et qu'il s'adresse à des jeunes, aux jeunes de notre pays, à la génération qui suit la mienne et n'a point connu physiquement ces faits, pourrait être considéré comme complice, voire coauteur, et donc poursuivi enfin par la justice de notre pays, qui est aussi son pays.

Il ne s'agit pas pour nous de procéder à ce que d'aucuns ont appelé un « lynchage médiatique », mais nous entendons œuvrer pour que l'oubli ne triomphe pas et que la mémoire de ces 20 000 prisonniers, qui ne sont jamais revenus de ces camps, ne soit pas définitivement engloutie. Cela me semble aujourd'hui relever de notre responsabilité. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. Mes chers collègues, le « cas Boudarel » suscite une grande et légitime émotion. Pour moi, rien ni personne ne peut justifier qu'un professeur d'université ait joué

un tel rôle dans un camp de concentration Viêt-minh où sont morts tant de soldats français. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

12

SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle la déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Moyen-Orient.

La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai donc l'honneur de donner à la Haute Assemblée connaissance de la déclaration du Gouvernement qui est lue en cet instant même par M. le Premier ministre devant l'Assemblée nationale.

Le 2 août 1990 s'est ouvert un conflit international qui s'est achevé le 28 février 1991.

Ce conflit a connu plusieurs phases : une phase surtout diplomatique, du 2 août au 15 janvier ; une phase militaire surtout aérienne, du 16 janvier au 24 février, enfin une phase militaire surtout terrestre, du 24 au 28 février.

Mais, quelle que soit la phase, c'était toujours le même conflit, celui créé et entretenu par un chef d'Etat sans scrupule et achevé par sa défaite militaire et la victoire du droit que constitue la libération du Koweït.

Nous l'aurions tous préférée sans recours à la force et, certes, la France n'a pas ménagé ses efforts en ce sens, dans le cadre des résolutions des Nations unies, jusqu'au bout de ce qui était possible, jusqu'au dernier moment utile.

Hélas ! Saddam Hussein n'a saisi aucune des perches qui lui étaient tendues. Sans le moindre égard pour les souffrances qu'il imposait tant au Koweït qu'à son propre pays, peut-être a-t-il cru que la communauté internationale finirait par faire preuve de la même irrésolution, des mêmes divisions qui l'ont si souvent entravée dans le passé. Il a eu tort.

Je ne vais pas revenir ici, mesdames, messieurs les sénateurs, sur des faits que chacun a gardés en mémoire. Je me bornerai seulement à expliciter quelques-uns des enseignements variés que le Gouvernement en tire.

Permettez-moi, monsieur le président, de prendre quelque liberté avec mon texte pour dire que le Gouvernement s'associe pleinement aux paroles que vous avez prononcées à l'ouverture de cette séance.

Le premier enseignement concerne nos soldats. À quelque armée qu'ils appartiennent, ils ont fait, sur mer depuis le tout début, dans les airs et sur terre, la démonstration éclatante d'un courage et d'une efficacité, d'un dévouement et d'un professionnalisme qui ont fait l'admiration de tous à l'étranger, et la fierté de chacun en France.

Je suis certain d'aller au-devant de vos vœux en associant la représentation nationale unanime à l'hommage chaleureux que le Gouvernement veut rendre ici à notre armée et à ses chefs. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Vous approuverez que cet hommage concerne également les familles, dont nous avons partagé d'abord l'anxiété puis le soulagement ; le soulagement pour celles du moins qui en ont eu la joie, car d'autres, malheureusement, n'ont connu que la peine.

Je songe ici, comme vous tous, au sous-lieutenant Amisse, pilote de chasse, mort avant le début des combats, au sergent Schmitt et au caporal-chef Cordier du 1^{er} R.P.I.Ma, morts dans l'exercice de leur mission. Je songe aussi aux trente-trois blessés, dont certains grièvement, victimes le plus souvent des mines laissées sur le terrain par l'armée irakienne.

Que ces soldats et leurs familles sachent que la France partage leur douleur et ne les oubliera pas.

Les Français auront d'ailleurs l'occasion de témoigner la chaleur de leur reconnaissance, car il va de soi que celles des unités de la division Daguet pour lesquelles ce sera techniquement possible participeront aux défilés organisés pour notre fête nationale, le 14 juillet prochain.

Au-delà, la crise nous a permis de constater la nécessité d'une adaptation de notre armée aux évolutions récentes que le monde a connues.

J'aurai garde d'anticiper ici sur les résultats d'une réflexion qui doit être approfondie. Je dirai seulement que le ministre de la défense l'a déjà engagée avec le sérieux et la compétence dont il a fait la preuve durant toute cette période difficile...

Plusieurs sénateurs sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. Lequel ?

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Comme l'a déjà annoncé le Président de la République, vous aurez à débattre le sujet, pour en éclairer les données, dès la présente session, afin d'être ensuite en mesure de statuer, au plus tard lors de la prochaine loi de programmation militaire. Nous ne l'aborderons, quant à nous, qu'avec deux principes en tête : ni tabous ni précipitation ; vous comprendrez que, de ce fait, je n'en dise pas plus aujourd'hui.

La seconde série d'enseignements est politique.

Le Président de la République a conduit les destinées de la nation avec une résolution égale : en faveur de la paix, tant qu'elle restait possible, et dans la guerre, quand elle s'est révélée inévitable.

Le double souci qu'il a eu - d'abord, préserver la paix, sinon, gagner la guerre le plus vite et le moins douloureusement possible - a été parfaitement compris par les Français, qui lui savent gré et de ses efforts et du soin qu'il a mis à les leur expliquer lui-même.

Le très large consensus qu'il a su forger ainsi tient avant tout à la justesse de ses positions. Mais il doit également beaucoup à l'esprit de responsabilité dont ont su faire preuve la plupart des dirigeants politiques de notre pays.

Je songe naturellement à vous tous, mesdames, messieurs, majorité et opposition confondues, qui avez su mettre entre parenthèses les querelles intérieures pour n'avoir en tête que l'intérêt du droit et celui de la France.

A tous ceux qui, voilà peu de temps encore, nourrissaient ou entretenaient une image péjorative du monde politique, cette période aura démontré votre aptitude à vous élever instantanément à la hauteur des circonstances. Le Gouvernement souhaite à la fois vous en remercier et que les Français en prennent acte.

Nous voulons dire aussi combien nous respectons le droit de ceux qui ont exprimé leur désaccord, même si nous les désapprouvons. C'est notre honneur de démocrates que d'assumer les différences, surtout face à la paix ou à la guerre, dès lors du moins qu'elles ne vont pas jusqu'à des choix si contraires à l'intérêt de la France qu'ils conduisent à Bagdad, auprès du dictateur, non pour y défendre nos thèses mais pour une forme d'allégeance. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

A vos représentants, de la majorité comme de l'opposition, de l'Assemblée nationale comme du Sénat, le Premier ministre a livré, une fois par semaine pendant toute cette période, les analyses et les informations dont nous pouvions disposer. Il est arrivé que certaines de ces informations soient strictement confidentielles et j'ai plaisir à dire qu'elles le sont restées. Lorsque sont dans la confiance plus d'une vingtaine de personnes appartenant à tous les groupes des deux assemblées, la chose mérite bien d'être soulignée.

Le Gouvernement avait tenu, par ces réunions, à témoigner son respect du Parlement. C'est sans surprise mais avec plaisir qu'il a constaté combien les parlementaires justifiaient ce respect.

D'autres rencontres, plus larges - vingt-quatre hors session - ont eu lieu dans le cadre des commissions compétentes. Le Premier ministre, le ministre de la défense et moi-même y avons été régulièrement entendus.

Nous avons le sentiment que, loin de tout rite et de toute agitation stérile, les relations entre exécutif et législatif ont été entretenues, à tout moment, dans des conditions bien adaptées à la situation.

Les Français, je crois, l'ont perçu et y ont été sensibles. Et eux-mêmes ont fait preuve d'une constante et admirable lucidité.

Attachés à la paix, ils en ont, comme nous tous, entretenu l'espoir, fût-il mince, aussi longtemps qu'il était raisonnable. Quand l'aveuglement de Saddam Hussein a rendu inévitable le recours à la force pour libérer le Koweït, les Français y étaient prêts, l'ont compris et massivement soutenu.

Il n'y avait donc chez eux, chez nous, ni bellicisme - ils savent ce qu'est la guerre - ni pacifisme à n'importe quel prix - ils savent la tendance des dictateurs à aller toujours plus loin tant qu'on ne les arrête pas.

Les Français étaient à la fois conscients des dangers et disposés à les assumer. C'est là toute la différence entre le courage et la témérité.

Au sein même de notre pays, bien des femmes et des hommes, du fait souvent de leurs origines, se sentaient particulièrement concernés. Chacun a pu constater un état de tension vive et compréhensible, aux causes variées.

Mais ces tensions, jamais, ne se sont transformées en hostilité d'un ensemble ou d'un groupe envers un autre, quels qu'ils soient. Au contraire, d'innombrables initiatives d'élus, d'associations, de particuliers ont créé un dialogue qui n'existait pas assez auparavant.

Ceux que marquait l'inquiétude ont trouvé autour d'eux, notamment dans les services publics locaux, auprès de fonctionnaires dévoués, une qualité et une densité de contacts qui ont donné à tous dignité et apaisement. Nulle part la haine et partout le respect, ce sont tous les habitants de notre pays, quels que soient leur origine, leurs sentiments et leur histoire, qui ont serré les coudes.

S'il fallait une preuve nouvelle de l'aptitude de la France à intégrer ceux qui y vivent, la crise du Golfe l'a apportée. S'il fallait une preuve nouvelle du désir de ceux qui y vivent de s'intégrer, la crise du Golfe l'a également apportée.

Nous avons tout lieu de nous en réjouir. Nous aurons tous lieu de nous en souvenir.

Sur le plan intérieur, la sécurité a été assurée. Les mesures prises ont été à la hauteur des dangers présumés.

Au travail efficace de la direction générale de la sécurité extérieure et de la direction de la surveillance du territoire, la D.G.S.E. et la D.S.T., s'est ajouté l'effet du plan Vigipirate, dont M. le Premier ministre a décidé la mise en œuvre le 2 janvier et le renforcement le 15 du même mois.

Les personnels de police et de gendarmerie se sont soumis à des horaires très lourds et nous leur en savons gré. Les Français eux-mêmes font preuve de sens civique en acceptant, généralement de bonne grâce, les contrôles auxquels ils sont soumis et dont ils comprennent la justification.

Gardons-nous, cependant, de crier victoire trop tôt, car, comme ne cesse de le rappeler à juste titre M. Marchand, il serait dangereux de relâcher prématurément l'effort de vigilance, même si l'on peut envisager de l'atténuer ici ou là.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la troisième série d'enseignements, après le militaire et le politique, est évidemment diplomatique.

La réaction de la communauté internationale dans la défense du droit a fait lever un espoir : celui, peut-être, de l'aube d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité, celui d'un monde vraiment régi par le droit et non par la loi du plus fort, celui d'un monde dans lequel, hors la légitime défense, les Nations unies détiendraient le monopole de décision du recours à la force pour appliquer le droit, comme la police le détient seule dans les nations démocratiques.

Cet espoir ne doit pas retomber. Cette avancée ne doit pas être sans suites. Ce que nous avons fait n'est pas un règlement de comptes, c'est ce qui l'autorise à être un précédent.

C'est dans ce sens que, partout, nos diplomates, à qui le Gouvernement veut ici, par ma voix, rendre hommage, ont constamment porté la pensée de la France.

Les décisions du Conseil de sécurité, mises en œuvre par les pays coalisés - et massivement par les Etats-Unis - font peser sur les Etats-Unis, sur les pays coalisés, sur le Conseil de sécurité des obligations très fortes pour l'avenir.

Le prestige et le respect gagnés aux yeux de l'opinion mondiale s'évanouiraient instantanément - et j'ajouterai légitimement - si l'on devait découvrir que le droit est à l'éclipse, s'il devait être perçu comme l'alibi commode d'interventions sélectives.

Telle n'est évidemment pas notre conception. Tel n'est pas non plus notre pronostic sur la conception de nos partenaires.

Il reste à le prouver à ceux que l'Histoire a rendus sceptiques.

A le prouver d'abord dans la région, foyer jamais éteint de tensions et de guerres.

Aucun des Etats, aucun des peuples qui la forment n'est assuré de son avenir, ni même de sa sécurité.

L'eau qui manque et le pétrole qui jaillit sont objets de contentieux constants et nourrissent des disputes de frontières.

La démocratie insuffisamment présente ne peut faire prévaloir le règlement pacifique des différends.

L'absence de reconnaissance mutuelle de l'existence, des droits et de la souveraineté de chacun créent un imbroglio durable, et donc durablement dangereux.

Cependant, jamais les chances de le dénouer n'ont paru aussi grandes qu'aujourd'hui, même si nul ne doit en sous-estimer la difficulté.

Un sujet domine les autres et les opacifie : le conflit israélo-palestinien.

Nul ici ne met en cause, ne met en doute le droit absolu d'Israël à sa sécurité, aux moyens de l'assurer dans des frontières sûres et reconnues.

C'est sur les moyens d'y parvenir qu'il y a désaccord occasionnel.

Le Gouvernement israélien attend de ses amis qu'ils partagent toutes ses vues. Nous considérons, nous, que, si l'amitié est fidèle, si l'amitié est compréhensive, il n'est de vrais amis que les amis exigeants.

Sur quoi porte notre insistance ? Sur la conviction qu'il n'y a de paix possible, entre les peuples comme entre les gens, que pour ceux qui se parlent, se reconnaissent et font des concessions mutuelles. Et, plus ils sont ennemis, plus ils ont de griefs réciproques, plus ils ont, justement, besoin de parler, de reconnaître, de concéder pour assurer la paix.

Ce dialogue s'est toujours révélé impossible jusqu'ici, et c'est pour tenter d'en créer les conditions que le Président de la République a, dès 1984, mis en avant sa proposition de conférence internationale qui, loin de prétendre dire le droit et l'imposer, n'a d'autre objet que d'ouvrir le dialogue.

Ce n'est donc pas une fin en soi. C'est un moyen, un moyen essentiel, un moyen que nous croyons efficace, mais ce n'est qu'un moyen.

Et, si les lendemains de la crise faisaient apparaître une situation nouvelle, dans laquelle d'autres moyens, pragmatiques, pourraient aboutir plus vite et mieux, la France en prendrait l'initiative ou s'y rallierait aussitôt. Seul le résultat compte et le fond l'emporte évidemment sur la procédure.

Que quelque chose bouge et bouge dans le bon sens, et que chacun y contribue. Nous sentons tous qu'une chance est là qui s'offre. Il faut qu'Israéliens et Palestiniens sachent la saisir vite, car elle ne repassera pas.

Est-ce parce que nous l'espérons que nous voulons le croire ? Toujours est-il que l'on peut percevoir les rayons encore faibles d'une lueur d'espoir.

Sachez, mesdames, messieurs les sénateurs, que la France fera tout ce qui est en son pouvoir, qu'il soit d'action ou d'influence, pour entretenir cette flamme, minuscule, vacillante, mais qui peut rapidement éclairer l'avenir au lieu de l'embraser.

Encore faut-il que les autres pays de cette région du monde retrouvent une vie normale.

D'abord le Koweït. Dévasté, anéanti, il lui faut avant tout prendre la mesure exacte du martyre de son peuple et de tous ceux qui vivaient sur son territoire, puis s'attacher à panser les plaies cruelles que lui ont fait subir la violence et les destructions systématiques. Le Koweït est peut-être un pays riche, mais le souvenir des morts et des souffrances ne sera pas effacé par la reprise de l'exploitation du pétrole.

Et que dire de l'Irak, dont le peuple a enduré sous Saddam Hussein une succession de drames ?

La situation y est aujourd'hui épouvantable et confuse.

Epouvantable car, après huit ans de guerre contre l'Iran, et sans même un vrai répit, la guerre du Golfe a dû frapper un pays déjà cruellement meurtri.

La coalition a fait le maximum pour ne frapper que des cibles militaires.

Reste qu'il y a eu des victimes civiles, et qu'une seule victime civile c'est déjà une victime de trop.

Reste également que l'armée irakienne a été très durement touchée. Pour le matériel, on a tout lieu de s'en féliciter, mais aucun d'entre nous ne songe à oublier que, sous les uniformes, il y a des hommes, dont des milliers sont morts ou blessés, victimes d'une folie dont ils n'étaient pas responsables.

Pour avoir subi dans sa chair, et combien durement, les effets des décisions de son chef de l'Etat, le peuple irakien tente de secouer son joug.

Mais la coalition ne saurait intervenir à l'intérieur de l'Irak, puisque son objectif, l'évacuation du Koweït, a été atteint.

Nul ne sait ce qui sortira des affrontements actuels. Seul compte, du point de vue de notre action, le fait qu'il s'agit désormais d'un conflit national et non plus international, même si l'on peut, comme beaucoup d'entre nous, déplorer amèrement que le principe de non-ingérence apparaisse une nouvelle fois comme le droit des dictateurs d'opprimer leur propre peuple, ce contre quoi la France ne cesse et ne cessera de s'élever dans les enceintes internationales.

Toujours est-il que Saddam Hussein n'a probablement plus, au moins pour l'immédiat, les moyens d'inquiéter ses voisins.

L'Irak, démocratique un jour prochain, nous l'espérons, pourra consacrer ses ressources à sa reconstruction dans des frontières intactes, en s'orientant enfin vers ses besoins civils plutôt que militaires. Et nous serons alors prêts à tout faire pour l'y aider dans la mesure de nos moyens, tant il est vrai que nous n'avons combattu ni un pays ni, moins encore, un peuple, mais seulement une agression.

Dans cette situation compliquée, la Jordanie s'est trouvée dans l'œil du cyclone. On a reproché à son roi d'avoir fait battre son cœur vers l'Irak. Soit ! Mais était-ce le sien ou celui de son peuple ?

A tous ceux qui, dans les pays arabes, ont pris fait et cause pour Saddam Hussein, nous devons expliquer leur erreur, pas la leur faire payer. Et, pour la leur expliquer, il nous faut la comprendre nous-mêmes.

Quand des peuples ont le sentiment durable, étayé par bien des expériences douloureuses, qu'ils n'ont d'alternative qu'entre l'humiliation et les faux prophètes, comment s'étonner qu'ils choisissent les seconds et veuillent les croire vrais ?

Il n'y a de réponse durable que dans le développement et de développement possible que dans la démocratie.

On ne peut donc que se réjouir du retour rapide à des procédures démocratiques au Koweït, dont l'émir Jaber a pris l'engagement.

Mais qui peut croire que ces pays pourront trouver la paix et le développement en les fondant, au mieux, sur l'autoritarisme et, au pire, sur la dictature ?

La France fera en ce sens des efforts inlassables et nul ne devra s'en étonner.

On ne s'étonnera pas davantage de l'acharnement avec lequel elle poursuivra l'objectif de rétablissement du libre exercice de sa souveraineté par le Liban, affranchi de toute présence étrangère.

De fait, nous avons souvent eu par le passé, sur le sujet, un tangible sentiment d'isolement.

Il va de soi que nous faisons en sorte que ce souci soit entendu, soit pris en compte par la communauté internationale, faute de quoi ce sont les Libanais, et nous-mêmes leurs amis, qui devrions dénoncer ce que j'appelais tout à l'heure un droit à éclipses, une mobilisation sélective, bref, une pratique à deux poids, deux mesures, dont nous ne voulons pas.

J'ajoute qu'un seul foyer de tension subsistante suffirait, quoi qu'il arrive, à interdire la paix dans l'ensemble de la région : ou tous les conflits trouvent une solution, quitte à ce qu'elle soit progressive, ou cela équivaut à n'en régler aucun.

La tournée récente au Moyen-Orient du secrétaire d'Etat américain cherchait à aller dans ce sens.

Certains se sont froissés du rôle considérable que jouent les Etats-Unis d'Amérique. Nous disons à cet égard deux choses.

D'une part, ce rôle est actuellement très positif et nous en sommes les partenaires actifs. D'autre part, sachant qu'il n'est de paix durable que dans la justice, conclue entre les adversaires eux-mêmes, qu'importe qui est le plus efficace à y contribuer pourvu qu'elle se réalise.

Je dirai sans hésiter que nous préférons évidemment une paix dont nous ne serions pas les principaux artisans à quelque guerre que ce soit.

Il reste que nous attachons une importance extrême au rôle des Nations unies. Par principe d'abord, puisque l'O.N.U. est seule légitime à dire le droit au niveau planétaire et à le faire respecter. Par lucidité ensuite, car, quels que soient la puissance et le prestige d'un pays et de ses dirigeants, et le bon usage qu'ils en font, la seule véritable garantie demeure la sécurité collective. Or, ce qui se bâtit en ce moment doit être fait pour durer et ne peut se concevoir que dans le cadre de la charte des Nations unies.

C'est pour le marquer fortement que le Président de la République a proposé que soit tenue - ce qui serait une première dans son histoire - une réunion au sommet du Conseil de sécurité ; car l'O.N.U. est le seul support du nouvel ordre mondial que nous appelons non seulement de nos vœux, mais de toute notre action.

Cette action, mesdames, messieurs, nous la souhaitons, nous la voulons aussi européenne. C'est l'un des enseignements de la crise. La surprise ne vient pas de l'impuissance communautaire, puisque celle-ci n'avait, à son déclenchement, pas de politique étrangère commune et moins encore de force militaire commune.

Non, la surprise vient plutôt du fait que, malgré ces handicaps, l'Europe ait pu adopter bien des positions à douze, et même agir sur le terrain, par exemple dans la présence navale à laquelle les neuf nations de l'U.E.O. ont pris une part éminente puisqu'elles ont effectué près des deux tiers des contrôles d'embargo.

De ce fait, en même temps que nous constatons tous l'absence relative de la Communauté et l'ampleur du besoin, nous constatons aussi les prémices de son accélération. C'est pour saisir au bond cette balle-là aussi que le Président de la République a demandé que soit convoqué un sommet européen exceptionnel, lequel se réunira, je l'espère, dans quelques jours, à Luxembourg.

Il devra examiner la contribution de l'Europe à l'après-guerre : contribution économique, bien sûr, par la coopération avec les organisations régionales, mais également contribution à la paix, dans la maîtrise des ventes d'armes, le contrôle des armements et la non-prolifération.

Mesdames, messieurs, j'ai délibérément gardé pour la fin un sujet auquel nous sommes tous, j'en suis sûr, extrêmement sensibles, je veux parler du Maghreb. Ou, plus exactement, je veux, comme vous tous le faites chaque fois que vous en avez l'occasion, parler au Maghreb.

Je tiens à lui dire que le soutien à une folle aventure n'est jamais la réponse à des frustrations accumulées.

Je veux lui dire que c'est en lui-même qu'il engendrera son avenir et que nous ne cesserons, en ce qui nous concerne, de l'y aider.

Je veux lui dire encore qu'il doit toujours préférer une démocratie, où qu'elle soit, à une dictature, fût-ce d'un pays frère, car, pour lui comme pour nous, il n'y a pas d'autre chemin vers la justice et la paix que la démocratie. L'Europe, qui ne s'est que récemment débarrassée de ses dernières dictatures, dont quelques-unes étaient les pires que le monde ait connues, le sait bien.

Je tiens, enfin, à dire au Maghreb qu'une amitié solide survit aux désaccords, mais n'aurait pas survécu au mensonge si nous avions tu ce que nous croyions vrai. Notre destin est proche et le dialogue est devant nous. Je sais qu'à nouveau nous allons nous comprendre.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons tous ensemble assumé nos responsabilités au regard de l'histoire. Elles nous ont conduits à recourir à la force dans le seul cadre, hors celui de la légitime défense, où elle est justifiée : celui des Nations unies.

Nous l'avons fait sans rien céder de nos convictions, sans jamais accepter de violence inutile, sans jamais tomber dans quelque forme de cynisme et sans la moindre haine.

Nous l'avons fait pour n'avoir plus à le refaire.

C'est cet espoir, c'est cette volonté qui ont guidé le Président de la République. C'est cet espoir, c'est cette volonté qui ont motivé l'action du Gouvernement et, je le sais, votre soutien. C'est cette volonté, c'est notre espoir qui exigeront que nous restions tendus dans l'effort pour établir, enfin, et d'abord au Moyen-Orient, la paix dont nous sommes assoiffés. (*Applaudissements sur les travées socialistes, du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, dès le 2 août dernier, comme la plupart d'entre vous, j'ai choisi le camp du refus de l'invasion d'un petit pays, le Koweït, par un pays, l'Irak, qui passait pour disposer de la quatrième armée du monde, aguerrie par neuf ans de combats contre l'Iran.

Le défi de la résistance à l'agression, c'est l'esprit de la France, et c'est cet esprit qui nous a rassemblés pendant toute cette longue période. Il était aussi celui des Nations unies, qui, pour la première fois de leur histoire, pouvaient agir puisque l'Union soviétique renonçait à la guerre froide et la Chine à l'isolement. Enfin, et pour la première fois, la force pouvait s'exercer au service du droit.

L'esprit, mais aussi l'intérêt de la France, exigeaient qu'elle intervint sur le plan de l'initiative diplomatique et, s'il le fallait, de l'action militaire. La France a su le faire.

Il était en effet de l'intérêt de la France et de la paix que le dictateur de Bagdad ne disposât pas, par la violence, de près de la moitié des réserves pétrolières du monde, ni - je me souviens l'avoir déclaré - à cette tribune sans être contredit - dans peu d'années, de l'arme nucléaire.

Demain, il sera de l'intérêt de la France que l'écart se réduise dans le monde arabe entre l'extrême richesse de certains Etats et la grande pauvreté des autres, exposés aux humiliations et, partant, aux exaltations de l'intégrisme.

De même, il sera de l'intérêt de la France de concourir au contrôle des ventes d'armes et d'empêcher la prolifération nucléaire.

Oui, depuis le 2 août 1990, et encore aujourd'hui, le comportement de Saddam Hussein, ses exactions, ses manœuvres, ses crimes démontrent à ceux qui en doutaient qu'il eût été aussi imprudent qu'immoral de rechercher la paix à tout prix.

Dans cette affaire, les pacifiques furent du côté de la force au service du droit, et les pacifistes, une fois de plus, du côté de l'abandon.

Au demeurant, pour vaincre, il aura suffi de cent jours à la coalition autorisée à recourir à la force par les Nations unies, entraînée par la résolution et la puissance des Etats-Unis d'Amérique.

Je ne suis pas de ceux qui tiennent pour peu un tel succès.

Renvoyons plutôt à l'oubli les visionnaires qui annonçaient, voilà moins d'un an, l'avènement d'un monde sans conflit et privé d'histoire à venir.

Laissons à leur stupeur ceux qui, deux mois avant l'été brûlant de 1990, demandaient à grands cris au Gouvernement la réduction des crédits militaires et la répartition de ce qu'ils appelaient les « dividendes de la paix ». (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Un sénateur de l'U.R.E.I. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Le Sénat fut la seule assemblée capable de rejeter ces funestes et démagogiques illusions. Il dénonça, longtemps à l'avance, les carences de notre défense. Il refusa les réductions des programmes et des budgets militaires. Il est donc en droit de rappeler ses avertissements au Gouvernement.

MM. Jacques Genton, Jean-Eric Bousch et Michel Alloncle. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Dans la crise du Golfe, la France a jeté dans la bataille nos marins, nos aviateurs, nos soldats de l'armée de terre. Ils ont tous rempli leurs missions avec compétence et audace. Ils ont donné de nos forces une image irréprochable, respectée et saluée par nos partenaires. Nous leur devons notre reconnaissance.

Nous tenons à saluer aussi le courage de nos diplomates en poste au Koweït et en Irak, qui se maintiennent en ces lieux jusqu'à la limite de leurs forces. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialistes et du R.D.E.*)

Mais je vois comme un signe inquiétant dans le fait, parmi bien d'autres, qu'en dépit de la valeur de nos pilotes nous n'avons effectué qu'un peu moins de 2 p. 100 des missions aériennes de la coalition et que, pour ce résultat, nous avons épuisé certains de nos stocks de missiles air-sol modernes.

Que cela ne soit pas perdu de vue par le Sénat quand nous aurons à examiner de plus près ces questions. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

La crise du Golfe a révélé, en particulier à ceux qui n'y prêtaient pas suffisamment attention, que la France, hélas ! n'a plus les moyens militaires à la mesure de son ambition, laquelle est de tenir son rang dans le monde.

M. Michel Alloncle. Tout à fait !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Mes chers collègues, cette situation appelle une profonde réflexion et un très grand débat. La commission que j'ai l'honneur de présider s'y prépare et je me félicite que le Premier ministre nous ait confirmé, aujourd'hui même, l'organisation, lors de la session ordinaire qui va s'ouvrir le 2 avril prochain, d'un premier débat avant que ne vienne ensuite, au cours de l'année, l'examen de la nouvelle loi de programmation militaire.

Mais, pour aujourd'hui, je préfère regarder avant tout l'éclatant succès de la coalition occidentale et arabe et me réjouir que la France y ait pris sa part à la hauteur de ses moyens.

Je voudrais un instant solliciter votre attention sur un autre aspect qui me paraît mériter d'être souligné.

Le peuple de France, lui aussi, a sa part dans le succès. Il a évité les risques d'affrontement entre les communautés qui le composent.

Certes, au départ de la crise - rappelez-vous-en - la majorité des Français paraissaient hostiles à une intervention militaire de notre pays dans le Golfe. Ce sentiment dura aussi longtemps que la fluctuation politique sembla prévaloir, à l'occasion du lent acheminement de la division Daguet par le *Clemenceau*, frété en cargo plutôt qu'en porte-avions (*Sourires sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*), puis lors des distinctions confuses entre embargo et blocus ou encore lors du jeu qui à beaucoup d'entre nous a paru complaisant, ouvert à l'excès aux suggestions de l'Union soviétique, durant les jours qui précédèrent l'ultimatum.

Mais, dès que les opérations militaires furent décidées par le Président de la République, chef des armées, les Français, dans leur immense majorité, les approuvèrent et, tout le temps du péril, une sorte d'union nationale se forgea spontanément.

Le Parlement, comme nous l'avions demandé, fut consulté. Il apporta son soutien.

Bien que vous l'ayez relevé dans votre intervention, ce dont je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi de mettre en lumière l'attitude de l'opposition parlementaire et de la mettre en parallèle avec celle de la majorité présidentielle.

L'opposition parlementaire, pendant tout le temps de cette épreuve, a fait passer l'intérêt supérieur de la France avant toute considération partisane.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. La classe politique, naguère encore dépréciée, sut faire front.

Quant à la majorité présidentielle, produite par le jeu des désistements électoraux entre les socialistes et les communistes, elle se brisa, comme en 1939, au premier choc. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Finalement, se retrouvèrent curieusement mélangés sur le même terrain, sans s'y être donné rendez-vous et sans avoir les mêmes motifs, MM. Marchais et Le Pen, en compagnie inopinée du ministre de la défense, qui s'était sans doute

trompé de vocation, au point de répudier sa mission au milieu de l'épreuve qu'il devait assumer. (*Marques d'approbation sur les mêmes travées.*)

Maintenant, les vicissitudes de la guerre du Golfe s'éloignent, même si le cessez-le-feu reste en suspens tant que durera la guerre civile en Irak.

Dès lors, comme vous l'avez évoqué, monsieur le ministre d'Etat, surgit une autre question, d'ailleurs prévisible : comment gagner la paix après avoir gagné la guerre ? Dans cette direction, aucun jour n'a été perdu en vue d'établir un nouvel ordre dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, où émergent la Syrie et l'Irak, mais aussi - heureusement ! - l'Egypte et la Turquie.

Nous nous félicitons de la décision du président Bush d'avoir fait son premier point politique concernant l'avenir du Proche-Orient avec le président Mitterrand, sur le sol français, en Martinique.

Il existe des différences d'appréciation entre les deux présidents, notamment sur la représentativité de l'O.L.P. et sur l'opportunité d'une conférence internationale destinée à résoudre le conflit qui oppose la Palestine et Israël.

Mais l'important, nous semble-t-il, c'est que la France et les Etats-Unis d'Amérique se trouvent sur la même ligne d'objectif. Les deux pays, chacun selon sa tradition, agissent en faveur du dialogue, sous quelque forme qu'il prenne, entre les pays arabes et Israël.

Il appartient aux pays arabes, comme l'Egypte a su le faire en son temps, de reconnaître l'Etat d'Israël...

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. ... et il appartient à Israël de reconnaître à la Palestine le droit à l'existence, à partir de frontières acceptables pour les deux nations.

Le monde occidental, uni dans la guerre à de nombreux Etats arabes, reste cohérent dans la paix.

Ceux qui avaient glosé pendant des mois, depuis le 2 août 1990, sur ce qu'ils appelaient « les périls de l'aventure américaine » peuvent à présent mesurer l'erreur de leurs préjugés.

Alors, ils tentent maintenant d'insinuer que la France a perdu son audience dans le Maghreb et n'a plus « la politique arabe » héritée du général de Gaulle.

S'il me permet de le citer, notre collègue M. Couve de Murville, qui a plus de crédit que moi, et que beaucoup d'entre nous, pour apprécier cette référence, a répondu dès le 13 mars dernier à cette opinion : « Quant à ce qu'on appelle "la politique arabe", terme que de Gaulle n'a jamais employé, sachant qu'il s'agissait de rapports bien divers avec nombre de pays, elle a été la suite normale de la fin de la guerre d'Algérie. » Je me contenterai de ce commentaire : on ne saurait mieux dire.

La France, parce qu'elle est méditerranéenne, développera sa politique d'amitiés parallèles entre les Etats arabes et Israël. Dans cette perspective, elle aura le devoir de rétablir le Liban dans son indépendance. La France seule - nous voudrions qu'elle le fit avec intensité, avec force - peut rompre l'indifférence internationale que l'on constate à l'égard du Liban.

Mais la France méditerranéenne est aussi, j'allais dire « surtout », atlantique. Elle appartient, d'abord, à l'Occident. Elle devra donc, selon moi, fortifier son alliance avec les Etats-Unis d'Amérique, mais sur des modes nouveaux, qui ne peuvent être qu'euro-péens.

J'observe que ceux qui ont dénoncé ce qu'ils appelaient l'aventure de la France aux côtés de l'Amérique dans le Golfe sont très souvent ceux qui, depuis des décennies, invitent la France à desserrer les liens de l'Alliance atlantique.

Or, il apparaît aujourd'hui que l'Alliance est sortie renforcée de l'épreuve et qu'elle cherche, après un renouveau d'intensité et de puissance, un meilleur équilibre. Tout se passe comme si notre diplomatie - je m'en réjouis, pour ma part - s'était délivrée des fantasmes tiers-mondistes des années quatre-vingt, et tout se passe, me semble-t-il, comme si la diplomatie des Etats-Unis d'Amérique se délivrait de la tentation d'un monopole impérial.

Le temps n'est plus où l'Alliance était caricaturée en suïvisme. Les termes « atlantiste » et « européen » ne peuvent plus être utilisés avec mépris.

Le temps est donc venu de redire que l'Alliance demeure la première garantie de nos libertés. Le temps est également venu de repenser l'Alliance atlantique en termes nouveaux. Mais le temps est venu, aussi, de proclamer qu'elle ne pourra pas durablement reposer principalement sur un seul pilier, celui de la puissance américaine. Au demeurant, nous savons - le mouvement va probablement s'amplifier - que les Etats-Unis vont réduire considérablement leur présence militaire en Europe.

L'Alliance doit donc évoluer jusqu'à devenir semblable à une arche reposant, d'un rivage à l'autre de l'Atlantique, sur deux piliers égaux en droits et, un jour, si l'Europe le veut, en moyens.

Naturellement, cette image de l'arche que je viens d'esquisser ne deviendra un concept qu'à partir d'une réalité de la défense européenne que les leçons du Golfe appellent et exigent.

L'affaire du Golfe a fait apparaître l'inexistence de l'Europe. Il était bien tard pour la déplorer. Fallait-il demander à l'Europe ce qu'elle ne pouvait donner, sans pouvoir politique ni moyens de défense commune ?

Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que la prochaine réunion des Douze fixe le rôle futur de la Communauté sur tous ces objectifs. Il n'y a plus de temps à perdre, sauf à prendre le risque que l'Allemagne, malgré le désir de ses dirigeants, ne se replie sur son unification, c'est-à-dire sur elle-même et les nations de l'Europe centrale.

M. Marc Lauriol. Oui !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. L'année 1991 sera donc décisive, et nous serons très attentifs aux résultats de la prochaine réunion des Douze.

Est-il possible, après tant d'épreuves, que l'Europe se dote, enfin, des moyens de ses ambitions, en se donnant une politique étrangère commune à ses grands intérêts et, puisqu'il le faut, des moyens d'intervention militaire ?

Ces interrogations cruciales, que je formule en terminant mon propos, sont chargées d'espérances. En effet, sans vouloir jouer l'œcuménisme, j'observe - je soumets cette réflexion à votre critique - que de nombreuses évolutions semblent se faire jour dans les esprits. J'en relèverai deux.

D'abord, au cours d'un entretien publié le 12 mars dernier, monsieur le ministre d'Etat, même si vous n'avez pas recueilli l'assentiment de tous les membres de l'opposition nationale sur tous les points, sur les points essentiels que je viens d'évoquer, notamment la défense de l'Europe, vous m'avez paru répondre affirmativement et aller dans les directions que je viens de rappeler.

Dans la même période - c'est peut-être cette seconde évolution qui, aujourd'hui, m'importe davantage - une opinion proche des intentions que je viens d'exprimer est venue d'un autre horizon politique. L'ancien ministre des finances du gouvernement précédent, M. Edouard Balladur, a, en effet, récemment déclaré que le moment de vérité pour l'Europe était arrivé. Je le cite : « La politique de défense de la France doit se concevoir davantage dans un cadre européen, avec toute la difficulté que cela représente puisque, lorsqu'on touche à la défense, on touche au principe même de la souveraineté des Etats. »

Il ajoutait : « Sur le théâtre européen, il est évident que l'allègement du dispositif américain doit conduire de manière concomitante à l'édification d'un pilier européen de la défense. »

Voilà, pour conclure, monsieur le président, de fortes et neuves convergences, prometteuses d'avenir !

Ainsi, la guerre du Golfe, si elle concerne directement le Moyen-Orient, a-t-elle interpellé directement l'Europe.

La construction de l'Europe est une cause historique pour elle-même et pour l'équilibre des puissances dans le monde.

Elle est le principal enjeu de notre avenir. Elle est au rendez-vous de l'histoire.

Elle est le seul objectif d'une vraie rénovation de la vie politique.

Le délai de grâce qu'offre la victoire dans le Golfe ne durera pas. Déjà - cette session va le montrer - il s'estompe.

Puissions-nous le saisir, pendant qu'il en est temps encore, pour en faire la chance d'un sursaut national ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R. ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 53 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 44 minutes ;

Groupe socialiste, 43 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 36 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 25 minutes ;

Groupe communiste, 22 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 17 minutes.

La parole est à M. Bettencourt.

M. André Bettencourt. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, comme d'autres avant moi, je tiens en premier lieu à rendre hommage à l'armée française, aux forces de la coalition et, bien sûr, aux forces américaines et à la détermination des Etats-Unis.

Les Britanniques, comme nous, ont tenu une place à la mesure de nos moyens respectifs, l'adaptation des armées de métier étant évidemment plus facile dans de telles circonstances.

La France, quant à elle, a donné le meilleur. Ses soldats ont été mis en situation dans cette bataille là où leurs moyens leur permettaient le plus de rapidité, et donc d'efficacité. C'est le propre d'un bon commandement de savoir utiliser les troupes dont il dispose au mieux des circonstances, et c'est l'honneur de ces troupes de répondre à ce que l'on attend d'elles. Hommage leur a été rendu chaleureusement en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Nous en sommes heureux. Qu'un salut plein de gratitude soit aussi adressé ici aux généraux, officiers, sous-officiers et soldats, dont le courage et la discipline ont été exemplaires.

La coordination de nos responsables militaires avec ceux de la coalition a été, depuis le départ, aussi bonne qu'on pouvait l'espérer. Leur confiance dans le général Schwarzkopf a été récompensée.

S'il faut toujours regretter les pertes humaines - je ne pense pas seulement aux nôtres - remarquons que, du côté de la coalition, elles ont été les moins élevées possible. Ceux qui auraient préféré plus rapide le passage à l'attaque terrestre n'ont heureusement pas été entendus.

Le but a été atteint. Les alliés ont réduit une menace et restauré la souveraineté du Koweït.

Mais le Moyen-Orient reste instable. L'U.R.S.S. représente une autre source d'inquiétudes et d'interrogations.

C'est dire que le « nouvel ordre international » n'existe pas encore. A peine peut-on en lire le premier chapitre.

Dans l'affaire du Golfe, les choix du Gouvernement, monsieur le ministre d'Etat, pouvaient avoir une allure de défis.

Le premier de ces défis ne tenait-il pas à l'opinion française elle-même ?

Combien d'entre nous, dans cette assemblée, ont pu constater, durant de longs mois, lors de conversations dans leur département, les réticences et les craintes de nos concitoyens à l'égard d'un engagement armé de la France ?

Or, dès qu'il est clairement apparu que tous les recours à la négociation avaient été épuisés, l'unité du pays dans le soutien apporté aux opérations militaires a été sans faille.

Une telle cohésion n'eût pas été possible sans l'autorité préalablement reconnue à M. le Président de la République dans le domaine international, sans la haute responsabilité dont il a su faire preuve au long du conflit.

Les déchirements nationaux, pressentis quelquefois, ne se sont pas produits. Les Français et étrangers d'origine maghrébine ont gardé le plus grand calme.

Il y a là une heureuse leçon de politique intérieure pour l'avenir : le droit, lorsqu'il est défendu avec obstination et sincérité, ouvre le chemin le plus sûr de l'intégration. Il est le ciment le plus fort de la communauté nationale.

Un autre défi était, précisément, l'utilisation du droit comme principe actif de la politique internationale.

Cela allait contre tous les scepticismes que les Nations unies avaient pu s'attirer jusqu'à présent dans leur parcours entravé par la mésentente des deux principales puissances, mésentente qui condamnait l'O.N.U. à un formalisme inopérant.

Aucun des artifices utilisés par l'habile propagande de la diplomatie irakienne n'a pu ébranler les résolutions des Nations unies. Là fut l'erreur principale d'appréciation de Saddam Hussein.

Sans doute s'est-il trop souvenu de Nasser, vaincu et vainqueur. Son pari fut probablement d'obtenir des honneurs diplomatiques en proportion des appréhensions qu'il avait fait naître.

La France, en raison des liens très personnels, et si anciens, qu'elle entretient avec les pays arabes, ceux du Maghreb notamment, s'exposait, dans sa politique étrangère, à des risques particuliers, risques qui ne donnent, au demeurant, que plus de prix à la netteté de son engagement parmi les coalisés. Il y avait, là encore, un défi.

On dira, on a dit - on en a parlé tout à l'heure - que la France a ruiné son crédit et sa capacité de médiation. Je sais bien, monsieur le ministre d'Etat, que vous vous employez par une diplomatie active à renouer, auprès de plusieurs capitales arabes, le dialogue privilégié que le conflit du Golfe a paru interrompre.

L'argument de l'affaiblissement de notre médiation et de la confiance perdue a été souvent avancé. Mais ne peut-on remarquer que notre influence dans le monde arabe et au Maghreb était menacée avant même le conflit du Golfe ?

En effet, elle était menacée : pour des raisons structurelles où la responsabilité de nos orientations de politique étrangère n'est pas en cause ; pour des raisons qui tiennent aux déceptions nombreuses engendrées par des procédés de coopération dépassés, mais aussi à d'incroyables gâchis dans des gestions économiques qui ne dépendent pas de nous.

En outre, il devenait de plus en plus manifeste que notre pays ne pouvait avoir seul un rôle de médiateur. Le cas du Liban ami est clair, et pourtant tout avait été fait et entrepris.

La crise du Golfe ne fournit-elle pas à la communauté internationale, en fin de compte, l'occasion de repartir sur d'autres bases ?

Les relations internationales abordent désormais une phase de leur histoire, marquée par un rapport de force entre la cause de la démocratie et des conservatismes divers.

Entre l'Est et l'Ouest, il a paru y avoir un regain de tensions. Mais on peut en donner deux interprétations, assez distinctes, je crois.

S'agit-il d'un retour d'hostilité envers le bloc de l'Ouest, avivé par une rivalité d'influence au Moyen-Orient ? Je ne le pense pas. La version « Primakov » des négociations irako-soviétiques semble même rassurante sur ce point.

Cependant, les difficultés surgies de l'évolution de l'empire soviétique ont d'inévitables conséquences sur le dialogue Est-Ouest. Cela est différent.

Quoi qu'il en soit, Américains et Européens ne doivent pas craindre d'affirmer leurs valeurs par des positions diplomatiques nettes.

Les relations internationales évolueront toujours, suivant l'opportunité des cas, entre deux principes, presque physiques : la pondération, qui, en voulant respecter coûte que coûte l'équilibre des forces, risque de le figer ; le dynamisme qui maintient l'équilibre par le mouvement.

Le Maghreb, les pays arabes et musulmans, en général, doivent maintenant mesurer qu'il y a, de leur part, un choix inévitable de modernité, tant en ce qui concerne les modes de vie, la production que les droits de l'homme.

Par ailleurs, pour les Américains, et plus largement pour les occidentaux, la crise du Golfe enseigne qu'on ne peut envisager le droit que sous la forme de missions globales.

Prendre son parti des problèmes subsistant au Moyen-Orient reviendrait à anéantir ce qui apparaît aujourd'hui comme un succès.

La France avait proposé une lecture honorable des accords de Taëf. Cette lecture n'a pas été celle des faits. Aujourd'hui, la progression syrienne est ressentie comme une menace par beaucoup de citoyens et de responsables israéliens.

L'engagement de la France aux côtés des Américains, et au service du droit, n'a pas été non plus un acte d'abandon à l'égard des pays arabes. Certains d'entre eux le savent parfaitement. Cet engagement est une défense et l'illustration de la

représentation actuelle du conseil permanent des Nations Unies. Mais je crois surtout qu'il s'inscrit dans l'établissement d'un nouveau contexte de sécurité et d'arbitrage internationaux, contexte dans lequel le rôle anciennement dévolu à notre pays peut et doit trouver une application plus moderne de son efficacité.

Il serait tout à fait injuste de penser que l'Amérique n'a obéi, dans son action, qu'à des considérations d'intérêt économique. Ce serait mal évaluer les options philosophiques qui ont présidé aux décisions de politique étrangère de M. George Bush.

Le président Bush apparaît très conscient de ses responsabilités internationales. Il a voulu détourner l'Amérique de sa tentation isolationniste, estimant qu'une nation qui ne croit plus en elle-même au dehors de ses frontières ne croit bientôt plus en elle-même au sein de celles-ci.

Cet état d'esprit, de la part de M. Bush, est aussi une chance pour le monde.

C'était sagesse, je crois, de rappeler à plusieurs reprises que la France, comme les alliés, n'était pas en guerre contre l'Islam. Il y a un paradoxe géopolitique dans cette religion : elle peut être un thème de propagande globale et, en même temps, ne pas contrevenir nécessairement aux normes rationnelles et individualisées des rapports d'Etat à Etat. Bénédiction fut la neutralité de l'Iran, bénéfique et utile vis-à-vis du jeu diplomatique irakien, qui s'égara considérablement sur ce point.

Quant à la Turquie, dont l'éventuelle entrée en guerre était, au dire de quelques-uns en Occident, le facteur d'extension imprévisible du conflit, les Iraniens eux-mêmes ont tenu à souligner qu'ils estimaient cette participation à la guerre comme effective par le seul appui logistique de la Turquie à la coalition.

La liberté d'opinion de plusieurs pays arabes nous était-elle masquée par les apparences trompeuses de ce que l'on appelle les pétromonarchies ? Il n'est que de voir la joie du peuple koweïtien libéré ou la détermination de l'armée saoudienne parmi les coalisés.

Sur l'avenir de l'Irak, le risque d'une confédération irakienne de provinces plus ou moins liées entre elles est toujours possible, avec le type d'avantages que l'Iran pourrait en tirer.

La Turquie, sur ce point, a été très en deçà de ce que l'on pouvait craindre. Il y aurait à vrai dire trop à perdre pour ce pays à s'avancer au-delà de ce que l'Europe peut souhaiter pour lui.

Le plus prudent ne serait-il pas de continuer à défendre le thème de l'unité politique et territoriale de l'Irak, comme la France l'a fait jusqu'ici, faute de pouvoir trouver rapidement une solution pour les Kurdes, si injustement traités depuis longtemps ?

Aujourd'hui, quelles sont les chances de la paix au Moyen-Orient ? Vous avez eu raison, monsieur le ministre d'Etat, de dire que la France ne faisait pas d'une conférence internationale son cheval de bataille.

Une telle conférence, tout d'abord, doit se préparer, sauf à n'être qu'un tour de table de points de vue inconciliables et une célébration des malentendus. Ce serait d'autant plus grave, à l'échelon le plus élevé.

Les Américains sont partisans, dans une phase préalable, de recourir à ce qu'on appelle, traditionnellement, l'action diplomatique, c'est-à-dire à des conversations bilatérales avec les parties en présence.

Il faut dans cette période, que nous plaidions inlassablement pour le droit, et de manière publique. C'est immédiatement l'aide la meilleure que nous puissions apporter.

La France mesure bien sans doute la relativité de ce qu'elle peut ; elle n'a pas à renoncer pour autant à ce qu'elle doit.

Convient-il de s'éloigner de l'idée d'Etat palestinien ? Je ne le crois pas.

La notion de patrie regarde le droit des personnes, celle d'Etat, la dignité des peuples. Hors de cette dignité, il ne peut y avoir de reconnaissance mutuelle. La garantie de la sécurité d'Israël - chère à notre cœur - est à ce prix.

Convient-il de s'écarter de notre politique de prise en compte de l'O.L.P. ? Je ne le crois pas non plus.

La tentation existe aujourd'hui de privilégier l'axe israélo-syrien. Le rapprochement de la Syrie et d'Israël, pour aussi souhaitable qu'il soit, ne peut constituer la clé de voûte de la

paix au Moyen-Orient s'il doit se payer d'un abandon partiel du Liban à la Syrie, en échange de quelques droits garantis aux Palestiniens des territoires occupés.

M. Marcel Lucotte. Très bien !

M. André Bettencourt. La guerre du Golfe, monsieur le ministre d'Etat, nous laisse aussi quelques enseignements relatifs, les uns aux insuffisances de la Communauté européenne dans les domaines de la sécurité et de la politique étrangère, les autres à la défense nationale.

Les positions européennes communes auraient plus d'influence sur certains protagonistes du Moyen-Orient que l'actuel état de fait ne le permet, où il est toujours très facile de citer tantôt une attitude française, tantôt une attitude allemande, de les opposer entre elles ou à l'Europe latine, ou encore à la Grande-Bretagne.

Souvent, d'ailleurs, les intentions ne diffèrent pas sur le fond, mais elles se privent d'audience par une présentation dispersée.

Aussi est-il nécessaire de continuer, monsieur le ministre d'Etat, dans la direction que dessinent, par exemple, le projet de rencontre européenne sur l'après-crise du Golfe, rencontre demandée à l'initiative de la France, ou encore le document commun que vous avez signé avec M. Genscher.

Ce texte ouvre la perspective d'une organisation européenne commune de sécurité, l'Allemagne prenant sa place véritable dans une politique européenne de défense.

De plus, il était souhaitable de définir l'union de l'Europe occidentale comme « le canal de coopération entre l'union politique européenne et l'O.T.A.N. » Il n'est pas bon que la politique étrangère et de sécurité soit traitée par les Douze en dehors des institutions communautaires, au seul échelon de la coopération politique européenne.

C'est évidemment dans le domaine de la défense que l'Europe doit faire aujourd'hui un grand pas. M. Lecanuet a souvent dit combien la fabrication séparée des armes et les cloisonnements nationaux dans ce domaine étaient préjudiciables en un temps où les achats se situent à des prix exorbitants.

Si une réorganisation à l'échelle européenne n'est pas complètement possible d'emblée, au moins les accords bilatéraux ou trilatéraux représentent-ils une étape qu'il faut accélérer.

Pour être efficaces, nous devons nous partager la tâche entre Européens - c'est déjà un marché important - et le faire dans le maintien d'une alliance avec les Etats-Unis, sans laquelle il n'y aura pas de défense européenne sérieuse avant des années.

Cet effort concerté de l'Europe ne correspond pas à un abandon national. Au contraire, il ne peut être soutenu que par la modernisation des moyens et la rationalisation des missions de l'armée française.

En politique militaire - excusez-moi de le dire - nous avons l'art extraordinaire de remettre à plus tard les vraies décisions !

Nous avons, parfois, de bonnes raisons à invoquer : volonté de donner à tous les jeunes Français l'occasion unique d'une formation commune ; volonté de maintenir sous les drapeaux un maximum de jeunes qui, sans cela, augmenteraient pour une part le nombre des chômeurs ; volonté de faire travailler nos propres usines d'armement plutôt que de réduire au chômage leur personnel ; poids considérable, politique et financier, des entreprises d'armement, dont les raisons ne sont pas médiocres mais dont les influences sur leurs propres acheteurs français ou étrangers sont directement en rapport avec des intérêts industriels, tout à fait légitimes, certes, mais n'allant pas nécessairement de pair avec ceux de notre politique militaire ou de notre politique étrangère.

Il faut sans cesse allier ces réalités divergentes et ce n'est pas aisé. Je ne me lancerai donc pas dans des critiques faciles et souvent inutiles. Cependant, je ne puis m'empêcher de penser qu'à vouloir satisfaire tout le monde nous ne prenons plus les décisions opportunes.

Un débat s'est réouvert sur le contrôle des ventes d'armes : une meilleure coordination à l'échelon européen atténuerait sans doute les effets pervers qu'induisent les états actuels de concurrence.

Il n'y a pas de contrôle des produits sans régulation des marchés. Mais, au-delà, le contrôle des ventes d'armes relève du rôle traditionnel de discernement des gouvernements, et de leur capacité de résistance aux lobbies.

Ce n'est pas la perfection, mais cela me paraît préférable à l'idée d'une instance internationale supervisant le marché des armes, idée généreuse certainement, comme il en apparaît à la fin de chaque conflit, mais partiellement illusoire et difficilement admissible au regard même de l'égalité des peuples et de leur droit commun à se défendre.

Il apparaît évident aujourd'hui que nous devons avoir une armée beaucoup plus professionnelle, pour ne pas dire une armée de métier.

Les Britanniques ont fait, à cet égard, un choix qui leur permet de mettre immédiatement dans la bataille beaucoup plus d'hommes utiles que nous. Il s'agit non seulement de professionnels, mais de professionnels qui sont totalement équipés, sans qu'il leur soit nécessaire, au dernier moment, de prendre ici ou ailleurs pour compléter leur encadrement, leur armement, leur logistique.

Le Président de la République a, d'ailleurs, mis l'accent sur cette professionnalisation. Il a parfaitement senti nos insuffisances.

Cependant, la coexistence de la conscription, dite démocratique, et de l'armée de métier est-elle durablement souhaitable, du moins sous sa forme actuelle ? Pouvons-nous faire les deux à la fois ? En avons-nous les moyens ?

On peut se poser la question d'un service militaire rapide, permettant d'apprendre à un grand nombre le maniement des armes les plus simples, ou d'un service civil, qui ne ferait pas partie du budget militaire et suivrait d'autres règles d'affectation.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, quelques-unes des réflexions que peut inspirer pour l'avenir, me semble-t-il, la crise du Golfe, circonstance périlleuse où votre Gouvernement a été non celui de la facilité mais celui de la responsabilité.

Dans les semaines qui viennent, nous allons avoir bien des occasions de marquer nos différences, voire nos oppositions, sur les options diplomatiques et militaires auxquelles vous allez bientôt devoir aboutir. Je souhaite que notre sens des responsabilités, le vôtre comme le nôtre, nous permette de faire encore ensemble un bout de chemin. Il y faudra du courage et de la lucidité : tâche difficile, car la confiance est passagère ! (*M. le ministre d'Etat sourit.*)

Je le dis avec plus de bonne humeur que d'impertinence : vous avez assez d'expérience, monsieur le ministre d'Etat, vous qui avez parlé des illusions de vos devanciers, pour ne pas en avoir trop vous-même ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. de Rohan. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Josselin de Rohan. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'engagement de la France dans le Golfe a été conforme à ses principes, à ses responsabilités internationales et à ses alliances.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Josselin de Rohan. Il a été conforme à ses intérêts, car, tôt ou tard, le contrôle de la péninsule arabique par un conquérant ivre de domination eût affecté sa sécurité comme celle de l'Europe et mis en danger la paix dans le monde.

Notre pays a pris sa part au succès rapide et total de la coalition sur le champ de bataille, et nous nous félicitons de la vaillance et de l'audace dont nos forces ont fait montre en la circonstance. Nous leur adressons le témoignage de notre fierté et de notre gratitude. Nous nous inclinons avec douleur et respect devant la mémoire de ceux qui sont tombés victimes de leur devoir et nous nous associons à la peine de leurs familles.

Il nous faut aussi nous réjouir du sang-froid et de la cohésion du peuple français face à l'épreuve. Cette manifestation d'unité met en lumière non seulement l'attachement de nos concitoyens aux valeurs fondamentales du droit et de la démocratie, mais aussi leur maturité et leur esprit de tolérance.

Cependant, nous mesurons toute la distance qui nous sépare d'une paix solide et durable dans un Proche-Orient en proie depuis des décennies aux convulsions et aux révolutions.

Un océan de haine et d'amertume, des milliers de victimes innocentes, des populations déplacées, des monceaux de ruines, tel est le cortège habituel des guerres ! Les torchères allumées par les soldats de Saddam Hussein éclairent ces décombres d'une lueur sinistre et sont un rappel quotidien de la barbarie et de la fureur des hommes.

Pour venir à bout de ces terribles traumatismes, il faudra beaucoup de patience, d'adresse et de temps. Mais la guerre du Golfe a eu également pour conséquence le bouleversement de certains équilibres, la remise en cause des théories les mieux établies dans le domaine diplomatique ou militaire, et la dissipation de bien des illusions.

Nous voyons combien, désormais, il est présomptueux de parler de l'émergence d'un nouvel ordre international quand le désordre s'installe partout, combien il est naïf d'évoquer la fin de l'histoire quand les tyrannies, causes des conflits armés, sont plus nombreuses que les démocraties, combien il est dangereux pour l'Occident, dans un contexte de grande instabilité, de procéder à un désarmement unilatéral.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Josselin de Rohan. Etant moins riches de certitudes que de doutes, nous sommes contraints de revoir les fondements sur lesquels sont assises nos politiques.

C'est pourquoi chacun des problèmes que rencontre notre diplomatie suscite autant d'interrogations que de réponses. C'est aussi la raison pour laquelle la prudence et le réalisme doivent nous inciter au pragmatisme et à la souplesse.

Ces constatations doivent inspirer la conduite de notre politique méditerranéenne, de notre politique européenne et de notre politique de défense.

Riveraine de la Méditerranée, la France se trouve située au carrefour de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie. Sa géographie et son histoire comme ses intérêts économiques lui commandent d'avoir une politique au Proche-Orient, mais aussi au Maghreb.

Avant d'entrer dans le détail de mon propos, permettez-moi à mon tour, monsieur le ministre d'Etat, de m'étonner du jugement dédaigneux et péremptoire que vous avez porté sur la politique étrangère du général de Gaulle dans cette partie du monde. Notre collègue M. Couve de Murville, avec l'autorité que lui confèrent les éminentes fonctions qu'il a exercées, a fait justice de ces assertions.

Il faut être singulièrement aveuglé par l'esprit de parti pour nier l'influence et le prestige dont jouissait notre pays dans le monde arabe lorsque le général de Gaulle était aux affaires. En ces temps de pénitence, vous eussiez été mieux avisé de faire preuve de contrition à la suite du tort, bien réel celui-là, causé à la diplomatie française par l'attitude et les propos de votre ancien collègue de la défense ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Notre pays se doit d'appuyer tous les efforts émanant de tous les horizons afin de trouver un règlement au conflit israélo-palestinien. Il serait, cependant, dangereux de laisser croire à l'opinion qu'il est possible de donner une solution rapide à une querelle vieille de plus de cinquante ans. Bien des préventions, bien des préalables, bien des incompréhensions devront être surmontés de part et d'autre avant que l'indispensable dialogue entre les deux parties se noue.

Est-il sage, dans cette perspective, que notre diplomatie privilégie systématiquement l'O.L.P. et son chef alors que d'autres représentants du peuple palestinien semblent devoir exercer, à l'avenir, un rôle important ?

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Josselin de Rohan. Au stade actuel des rapports entre Israël et les Palestiniens, une conférence internationale réunissant des pays extérieurs au Proche-Orient aurait-elle des chances raisonnables d'aboutir ?

M. Marc Lauriol. Bien sûr que non !

M. Josselin de Rohan. Ne serait-il pas préférable, au contraire, dans un premier temps, qu'un cadre plus restreint réunisse les protagonistes et les pays voisins directement intéressés à la solution du conflit ?

M. Marc Lauriol. C'est le bon sens !

M. Josselin de Rohan. La conférence internationale devrait sanctionner l'accord entre les anciens belligérants, et les pays membres pourraient apporter, à l'avenir, leur garantie aux accords conclus entre les Israéliens et les Palestiniens. Mais cette conférence ne peut pas précéder l'accord.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Josselin de Rohan. Tout ce que nous pourrions faire pour contribuer à l'avancement de ce problème sera le bienvenu, car sans une solution de la question palestinienne, le Proche-Orient ne connaîtra pas la paix.

La France, en raison des liens séculaires qu'elle entretient avec le Liban, ne peut rester insensible à la détresse du peuple libanais et à ses souffrances. Les accords de Taëf ont consacré le protectorat syrien sur le Liban. Ils sont les fruits amers de la division des Chrétiens. Nous nous devons de soutenir les efforts des Libanais pour reconstruire leur pays et retrouver leur indépendance, en rappelant que les accords de Taëf prévoient l'évacuation du Liban par les troupes étrangères et en nous assurant que leurs dispositions seront suivies d'effet.

Ce pays francophone, si marqué par notre culture, doit pouvoir compter sur notre aide et sur notre solidarité. Ce n'est pas seulement notre intérêt, c'est aussi et surtout notre honneur. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Il serait inconcevable, monsieur le ministre d'Etat, que nous ne fussions pas associés, d'une manière ou d'une autre, au règlement qui conduira à la paix en Irak.

Nous savons que le chemin sera long et ardu, et qu'il dépend de la paix civile retrouvée dans ce pays. Nous souhaitons que les Nations unies garantissent ce retour à la paix et que non pas seulement les troupes de la coalition, mais - demain - des contingents arabes assurent la paix dans la région, sous le contrôle des Nations unies.

Nous ne pourrions, à l'avenir, qu'apporter notre assentiment à l'idée d'instaurer dans cette zone un désarmement contrôlé. Mais nous souhaitons aussi que notre politique étrangère proclame la nécessité de maintenir les frontières actuelles de l'Irak, car nous ne saurions nous prêter à son démembrement.

De même, nous devrions contribuer le moment venu à la reconstruction du Koweït libéré et de l'Irak.

Notre présence dans cette région et notre image ne sauraient être seulement liées à nos ventes d'armes, mais également à nos exportations de biens d'équipement et de technologie.

Nos relations avec les Etats du Maghreb ont été affectées par les événements du Golfe. Nous avons en commun trop d'intérêts, de souvenirs et de liens pour que nos divergences soient insurmontables et durables.

La France, en collaboration par exemple avec l'Italie et l'Espagne, pourrait proposer au Maghreb une aide importante pour financer son développement et ses infrastructures et négocier des accords ayant pour objet une réglementation stable du flux de l'immigration.

Une coopération plus poussée pourrait être mise en place dans le domaine scientifique et technique pour permettre aux pays qui le désirent de combler les handicaps qu'ils peuvent avoir par rapport aux pays développés.

On peut raisonnablement souhaiter qu'avec le temps l'opinion maghrébine mesure mieux les épreuves infligées à son propre peuple et au Koweït par Saddam Hussein et cesse de considérer le dictateur comme le leader charismatique du monde arabe.

En faisant preuve de compréhension, d'ouverture et de patience, la France retrouvera, si tant est qu'elle les ait jamais perdues, les voies du dialogue et de l'amitié avec ses partenaires d'outre-Méditerranée.

Je souhaiterais personnellement que, si certains d'entre nous cèdent quelquefois au ressentiment devant les réactions qu'ils ont pu enregistrer au Maghreb, lors des événements, ils se souviennent toujours de ces tombes en Italie où reposent les musulmans et les chrétiens qui ont combattu côte à côte pour la liberté de la France (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Pendant toute la durée de la crise du Golfe, on a déploré l'effacement de l'Europe, qu'il s'agisse de la Communauté économique européenne ou des autres Etats du continent.

Le Royaume-Uni a rejoint le grand large dès le début. Après quelques sinuosités, la France s'est, elle aussi, rangée aux côtés des Etats-Unis, ainsi que l'Italie. L'Allemagne a été absente du théâtre des opérations et l'Espagne s'est tenue aux limites de la neutralité.

Il est clair que l'Europe aurait bien du mal à mettre en œuvre une défense commune, hors du cadre du traité de l'Atlantique Nord, si elle ne s'accorde pas au préalable sur des objectifs politiques.

Cet accord doit-il précéder les institutions ou doit-il en procéder ?

Avant même de relancer des plans et des projets communautaires d'union politique, ne serait-il pas plus sage que les Etats européens recensent tous les domaines dans lesquels ils ont une approche commune, un même intérêt, des projets identiques ?

Lorsqu'un consensus apparaîtra, il sera plus aisé d'élaborer des structures organisant la collaboration.

Plaçons-nous un instant dans l'hypothèse inverse. Qu'advierait-il des institutions communautaires si, en cas de crise grave et par souci, par exemple, de ne pas entrer en opposition avec les Etats-Unis, les pays membres adoptaient des positions différentes ?

Une recherche patiente et pragmatique des convergences devrait être plus efficace que l'établissement de projets ambitieux ou chimériques qui ne verront peut-être jamais le jour.

M. Marc Lauriol. Espérons-le !

M. Josselin de Rohan. Pour autant, rien n'interdit, au contraire, aux pays européens confrontés à l'impérieuse nécessité de moderniser leurs armements d'arrêter les modalités d'une étroite coopération.

Les programmes de modernisation sont très coûteux. Si la charge peut être partagée, elle devrait permettre d'économiser les crédits et de faciliter la complémentarité des forces, ainsi que la standardisation des équipements.

Cet effort est d'autant plus indispensable que les Etats-Unis demanderont sans nul doute à l'Europe, de manière plus pressante que jamais, d'assumer le coût de sa défense.

La guerre du Golfe a vu l'Europe de la rhétorique céder le pas à l'Europe des réalités.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Josselin de Rohan. Sauf à nous réfugier dans l'incantation, nous devons accepter la situation telle qu'elle est, ce qui ne veut pas dire que nous devons rester immobiles.

La France pourrait s'employer activement à réinsérer dans le concert européen les pays anciennement socialistes de l'Europe de l'Est, les convier à participer à la concertation politique et préparer leur future inclusion dans le Marché commun.

Nous ne pouvons pas laisser ces peuples à la porte de la Communauté économique européenne...

M. Marc Lauriol. Absolument !

M. Josselin de Rohan. ... et leur donner le sentiment que se creuse chaque jour davantage un fossé entre ceux qui sont nantis et ceux qui, après avoir connu la libération politique, recherchent la libération économique. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

Méfions-nous des graves frustrations qu'engendreraient notre indifférence ou notre égoïsme. Il n'est pas trop tard, mais il est urgent d'agir.

De la même manière, la France pourrait aider la Turquie, lien naturel entre l'Europe et le Proche-Orient, facteur d'équilibre dans cette zone, alliée fidèle pendant ces dernières semaines, à mieux s'ancrer à l'Europe et à réussir son association avec la Communauté économique européenne.

Nous ne pouvons échapper à une remise en cause des principes et des modalités d'organisation de notre défense à la lumière des enseignements militaires de la guerre, mais aussi de l'évolution de la situation internationale.

En 1989 déjà, nous avons appelé l'attention de l'opinion sur la nécessité de ne pas baisser notre garde et, par conséquent, de ne pas diminuer notre effort de défense en dépit des changements intervenus à l'Est.

La tension brutale intervenue dans le Golfe et les développements qui ont suivi ont montré combien nos préoccupations étaient fondées.

Aujourd'hui, se posent un certain nombre de questions auxquelles il faut bien apporter des réponses.

Pouvons-nous en l'état actuel de nos budgets militaires supporter à la fois le coût du maintien de forces nucléaires dotées d'armements performants et celui d'une force aéroterrestre rapide nécessitée par nos interventions hors d'Europe ?

Sommes-nous disposés à maintenir une présence crédible en Méditerranée et à nous doter dans le domaine aéronaval des bâtiments et des matériels indispensables à la poursuite de nos missions ?

Pouvons-nous échapper à une discussion sur la composition de nos forces armées et sur l'avenir du service national, alors qu'on s'est évertué par tous les moyens à écarter le contingent du théâtre des opérations et que, de toute évidence, les corps de bataille ne pourront plus être à l'avenir composés que de professionnels ?

En récusant d'avance toute remise en question de la conscription ne clôt-on pas le débat avant de l'ouvrir ?

Pourtant, au début de cette année, notre collègue le président Charles Pasqua a présenté des propositions concrètes qui tendent à la création d'une garde nationale. Elles méritent un examen approfondi. *(Très bien ! sur les travées du R.P.R.)*

Nombre d'autres problèmes tenant à la qualité et à la fiabilité de nos armements devront être évoqués le moment venu. Nous ne manquerons pas de le faire quand le Parlement sera amené à en discuter.

D'ores et déjà, nous savons qu'on ne peut assurer la sécurité de la France en procédant à des réductions importantes de ses budgets militaires, en étalant à l'extrême la réalisation des programmes pluriannuels d'équipement, en remettant en cause sans cesse les lois de programmation militaire *(Très bien ! sur les travées du R.P.R.)*, que les socialistes ont pourtant votées.

Plusieurs sénateurs du R.P.R. Eh oui !

M. Josselin de Rohan. Le temps n'est pas éloigné où il faudra dresser le bilan des erreurs et des carences. Il s'agira, monsieur le ministre d'Etat, non pas d'un rendez-vous d'honneur, mais d'une minute de vérité. *(Très bien ! sur les travées du R.P.R.)*

L'existence d'une « paix américaine » au Proche-Orient et dans d'autres parties du monde doit-elle nous inciter à l'alignement ou à l'effacement ?

Nous éprouvons beaucoup de fierté à être les alliés des Etats-Unis. Nous sommes des alliés fidèles et solides. Nous l'avons prouvé dans bien des circonstances.

Les Américains nous ont trouvés à leurs côtés lors de la crise de Cuba. Ils nous ont également trouvés à leurs côtés pendant la crise de Berlin. Il était naturel que nous fussions encore à leurs côtés pendant la crise du Golfe.

Cela ne signifie pas pour autant que nous n'ayons pas à faire entendre notre voix et, quand il le faudra, notre différence si cela est indispensable.

Bien des Etats attendent de nous que nous soyons attentifs à leurs problèmes et que nous les aidions à surmonter leurs difficultés. Pendant que la guerre se déroulait dans le Golfe, les nations du tiers monde continuaient de s'enfoncer dans la famine et le dénuement.

Pouvons-nous rester sourds aux appels des pays francophones d'Afrique si éprouvés par le sous-développement et les fléaux de toute nature ?

La France doit continuer à faire entendre sa voix en faveur des plus démunis. Elle doit défendre ses conceptions et ses idéaux en accord avec ses alliés et ses partenaires, malgré eux si cela n'est pas possible, mais sa politique étrangère doit demeurer la sienne.

De même, notre vocation est l'ouverture sur le monde, mais l'ère du monde fini est bien commencée. Gardons-nous de borner notre regard au continent auquel nous appartenons.

Les communications ont aboli les distances ; les économies s'interpénètrent ; les frontières s'effacent ; tout est proche.

Voilà pourquoi notre diplomatie doit être présente dans toutes les parties du monde, là où existent de grandes querelles, où nos biens doivent être protégés, là où notre influence peut s'exercer.

Sommes-nous présomptueux parce que nous voulons que notre pays occupe la place à laquelle lui donnent droit son histoire et ses capacités ?

Sommes-nous en proie à l'illusion parce que nous croyons que des peuples et des nations sont encore nombreux dans le monde à nous faire confiance, surtout si nous restons fidèles à nos valeurs ?

Voulez-vous connaître les buts pour lesquels nous luttons, pour lesquels tant d'hommes et de femmes, les meilleurs d'entre nous, ont combattu au péril de leur vie en temps de guerre, avec toute leur ardeur et toute leur conviction en temps de paix ?

Voulez-vous savoir quels principes doivent guider notre politique intérieure comme notre politique étrangère ?

Je laisse au général de Gaulle le soin de vous répondre à sa manière superbe : « La France n'est réellement elle-même qu'au premier rang. Seules de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même. Notre pays tel qu'il est parmi les autres tels qu'ils sont doit, sous peine de danger, viser haut et se tenir droit. Bref, la France ne peut être la France sans la grandeur. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans la chaîne ininterrompue des nouvelles de politique internationale, il nous paraît important de saluer la fin de la guerre et de rendre un hommage tout particulier à l'armée française. C'est grâce à elle et à l'effort de nos alliés que nous pouvons être présents dans les espoirs et les difficultés de la paix.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Xavier de Villepin. Dans toute cette période du conflit au Moyen-Orient, notre groupe a suivi et approuvé la politique extérieure du Gouvernement, en particulier l'engagement des forces de la France.

Le Sénat ainsi que sa commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées resteront, par leur travail et leurs missions, un exemple de réflexion et de dignité.

Nous savions que l'étape la plus difficile serait celle de la construction de la paix, car elle dépasse le simple cadre géographique du Moyen-Orient pour s'inscrire dans une vision globale du monde.

Notre pays se trouve donc devant la triple exigence d'une politique internationale et européenne claire, cohérente et sans ambiguïté, d'une participation à la solution des règlements du conflit qui s'achève et, enfin, d'une contribution aux nouveaux problèmes d'un ordre mondial par l'aide au développement, la stabilisation des cours du pétrole et les restrictions des ventes d'armes.

La communauté des nations ne paraît pas avoir tiré encore toutes les leçons des événements apparus dans le monde depuis les bouleversements à l'Est.

Le premier devoir de toute politique étrangère sera de situer notre pays, avec ses forces et ses faiblesses, dans ce contexte d'instabilité et d'incertitude.

Tous les continents sont à la recherche de conclusions sur la nouvelle donne internationale. Certains ont compris que les soubresauts des nations, depuis l'automne 1989, s'expliquaient par une aspiration aux droits de l'homme. D'autres, cela a été le cas de Saddam Hussein, se sont contentés d'évaluer les conséquences de ces changements sur les rapports de forces et de prévoir l'émergence de nouveaux centres de pouvoir qui seraient susceptibles de remplacer la domination des deux superpuissances.

L'effondrement de l'Union soviétique consacre, en fait, la fin du système bipolaire. Nous entrons dans une période de révision généralisée des conditions de la diplomatie, laquelle nous oblige à repenser l'organisation militaire de l'Europe, les problèmes de la Communauté et notre coopération internationale elle-même.

Dans un monde où les problèmes deviennent plus pressants et où les écarts de richesse entre les nations tendent à grandir et menacent d'aboutir à un ordre international plus anarchique, nous allons devoir établir des priorités, faire des choix et repenser des organisations.

La guerre du Golfe révèle que les crédits pour les pays endettés du tiers monde vont encore diminuer et que le destin des Etats non solvables sera plus tragique. La politique de fermeture de nos ambassades et de nos consulats n'est-elle pas l'annonce discrète, par suite de nos réductions budgétaires, d'un changement de cap que l'on n'ose pas trop commenter ? Nous souhaiterions en ce domaine une concertation plus large et davantage de transparence.

Après la guerre au Moyen-Orient, la parole est d'abord au vainqueur.

La puissance des Etats-Unis dans la recherche de la paix va être considérable. Faut-il le regretter ? Nous ne le pensons pas car, après la démonstration de leur capacité militaire et de leur organisation, ils disposent des moyens pour faire avancer les problèmes.

L'important pour la France est moins de rappeler ses propres solutions de conférence internationale ou de convocation du Conseil de sécurité au plus haut niveau que de faire bénéficier nos alliés de sa compétence et de son expérience dans un « Orient compliqué ». Dans un environnement où les puissances régionales abondent et où les petits pas sont de rigueur pour aboutir à des progrès, deux grandes questions se posent à propos de l'avenir de l'Irak et du conflit israélo-palestinien.

Dans la situation actuelle, nous avons l'impression que la guerre n'est pas complètement achevée. Pour que la paix puisse gagner du terrain, les troubles en Irak devraient se terminer. Ce pays est et demeure trop important pour ne pas constituer une source d'inquiétude pour ses voisins.

Partir sans s'assurer de la réalité du désarmement reviendrait à maintenir toute la région en alerte et à condamner à la désespérance le peuple irakien, qui a déjà payé un si lourd tribut en raison de la conduite irresponsable de Saddam Hussein.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Xavier de Villepin. Deux erreurs doivent être évitées : le démantèlement de l'Irak et l'anarchie, susceptible de conduire à des interventions extérieures dans un pays où se côtoient de nombreuses ethnies - je pense notamment aux Kurdes - des chiïtes et des sunnites, des chrétiens et d'autres non-musulmans.

La prééminence américaine qui s'annonce dans la péninsule arabe ne signifie pas du tout, pour la France, l'abandon de tout rôle. Au contraire, notre pays garde la possibilité de développer des relations privilégiées avec les Emirats, l'Iran, le Yémen ou la Jordanie. L'important est de faire comprendre que seule la coopération internationale donnera des résultats.

Du récent voyage de M. Baker et de ses rencontres avec des responsables israéliens et palestiniens, nous avons retenu qu'il existait maintenant « une fenêtre d'opportunité » pour la relance des conversations, après vingt-trois années de plans de paix, pour mettre un terme à un conflit qui dure depuis 1948.

Comment expliquer cette lueur d'espoir dans la nuit ? Nous avancerons quelques hypothèses.

Les trente-neuf Scud tirés sur Israël, en même temps que ceux qui ont été tirés sur l'Arabie Saoudite, ont créé, pendant la guerre, un certain rapprochement des victimes. On peut donc espérer que Tel-Aviv deviendra, dans la paix, un associé objectif des alliés occidentaux et arabes.

Le président Bush a courageusement émis l'idée d'un échange de territoires pour les Palestiniens contre l'assurance de la paix pour Israël, ce qui suppose un effort pour arrêter le flux des ventes d'armes au Moyen-Orient. Sur ce point, les informations ne semblent guère encourageantes, alors que s'annoncent la vente de quarante-six F 16 à l'Egypte par les Américains et la livraison de missiles Scud C à la Syrie, en provenance de Corée du Nord. Il serait donc grave de ne même pas tendre vers une période de répit quant au surarmement existant.

Le désarroi des Palestiniens, s'ils sont raisonnables et capables de s'unir entre factions diverses, devrait les conduire à accepter la démilitarisation d'un territoire à créer et qui pourrait être lié à la Jordanie.

La guerre a enseigné que le ciel d'Israël n'était pas inviolable et qu'il y aurait danger à ne pas profiter des bonnes volontés actuelles pour tenter de résoudre un ensemble de

problèmes, y compris celui du Liban, pays qui avait autrefois, avant 1975, donné l'exemple du respect mutuel entre ethnies et communautés diverses.

La méfiance est si grande, l'hostilité si enracinée, que personne ne peut exclure des négociations longues et difficiles conduisant, dans l'avenir, à des accords comme ceux de Camp David en 1978.

Dans cette attente, monsieur le ministre d'Etat, nous devrions, nous Français, travailler à dissocier la liaison créée entre le Maghreb et le Moyen-Orient. A cet égard, une politique claire ne visant pas à déstabiliser nos amis et les autorités responsables finira par nous rapprocher de l'Afrique du Nord.

Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie auront à surmonter la crise provoquée par les excès de Saddam Hussein. Nous avons des intérêts trop voisins pour ne pas revenir à des relations normales. Quant à eux, ils ont besoin de retrouver des partenaires occidentaux s'ils ne veulent pas s'enfoncer dans le marasme économique, et nous avons à leur égard une responsabilité historique et géographique.

Cela ne signifie nullement que nous ayons à regretter notre action passée ; cela signifie tout simplement que nous l'expliquons par l'attachement à nos valeurs et nos convictions. Le réalisme et le pragmatisme commandent de fermer une parenthèse d'incompréhension momentanée où chacun a su conserver une attitude raisonnable.

Une réflexion sur nos rapports avec l'Europe de l'Est devrait s'engager au moment où ces pays vont connaître des difficultés plus graves encore.

Si gagner la paix sera une tâche difficile et absorbante, il appartiendra à la France de ne pas sous-estimer les conséquences économiques de la guerre du Golfe. Rien ne serait plus erroné que de croire qu'après le silence des armes nous allons retrouver les conditions de la vie d'avant la crise. On peut, semble-t-il, constater une nouvelle donne se résumant en un surcroît d'instabilité et une aggravation prévisible de la concurrence internationale.

La négociation du GATT, si elle doit aboutir, s'annonce rude de conséquences pour la politique agricole commune, en particulier pour la France. Le fait que notre pays ait appartenu à la même coalition que les Américains ne réglera pas pour autant le problème ; et nous comptons sur la fermeté du Gouvernement afin de défendre des positions essentielles pour notre pays.

Avant la guerre, on estimait que le déficit budgétaire des Etats-Unis, l'un des meilleurs indicateurs des fluctuations de l'économie mondiale, était susceptible de se réduire. Il devrait atteindre 250 milliards de dollars en 1991 et 300 milliards en 1992. Il paraît donc fort peu probable que les Américains soient en état de financer la reconstruction du Moyen-Orient dans une époque où le Koweït et l'Arabie Saoudite sont eux-mêmes dans l'obligation d'emprunter.

Le grand problème qui pointe à l'horizon, c'est celui du déséquilibre mondial entre une épargne insuffisante et des investissements considérables, ce qui laisse prévoir des taux d'intérêt à long terme élevés sur l'ensemble des grandes places financières et des incidences peu favorables sur la croissance économique.

Deux grandes activités seront des éléments importants de l'avenir : le pétrole et l'armement.

Le Moyen-Orient restera un producteur essentiel de pétrole. L'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Irak et le Koweït continueront à détenir les clés de l'offre mondiale et à disposer de marges de manœuvre, alors que la dépendance des Etats-Unis à l'égard de cette source d'énergie est passée de 20 p. 100 à 50 p. 100 en vingt ans.

Un nouveau mode de régulation du marché devrait s'établir à un niveau satisfaisant pour les producteurs et les consommateurs : ni trop haut, pour ne pas déprimer la croissance, ni trop bas, afin de ne pas entraver la recherche de pétrole brut dans des zones autres que le Moyen-Orient. Les présidents des deux grands groupes français estiment que le juste prix du pétrole devrait se situer actuellement dans une fourchette de 20 à 25 dollars le baril, ce qui correspond au cours en vigueur.

Dans le domaine de l'armement, l'inquiétude existe de voir les sociétés américaines obtenir de gros contrats, à la suite de l'opération « Tempête du désert », avec des armes de haute technologie, faisant appel à l'informatique, à l'électronique et à de nouveaux matériaux.

En outre, il risque d'exister une grande vente aux enchères avec des matériels en solde.

On perçoit les dangers d'une telle situation dans l'attente d'un hypothétique accord entre les pays qui achètent des armes et ceux qui en vendent. Ces derniers finiraient par tresser eux-mêmes leurs propres cordes s'ils ne résistaient pas à la tentation de surarmer une nouvelle fois le Moyen-Orient.

Pour faire face à cette contrainte et à ces risques, notre industrie doit prendre des initiatives de regroupement à l'échelle de l'Europe, à la fois pour réduire l'offre et pour devenir plus compétitive face aux concurrents américains.

Nous regrettons pour notre part, monsieur le ministre d'Etat, que le Gouvernement n'ait pas suivi les avis des rapporteurs du projet de budget de la défense, au Sénat, qui, tous, demandaient des crédits plus importants pour la modernisation des équipements de nos forces...

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Xavier de Villepin. ... et tout particulièrement pour l'aviation, les missiles et l'électronique. La baisse des crédits de 4 p. 100 à 3,5 p. 100 du P.I.B. a contribué, dans un monde dangereux, à réduire excessivement la performance de notre armement et à lui donner un retard qu'il faudra combler.

M. Marc Lauriol. Il est considérable !

M. Xavier de Villepin. Après la fin de la guerre du Golfe, on peut se demander si Saddam Hussein représente le dernier spasme du nassérisme et si sa vision de l'identité arabe est maintenant périmée.

Il appartient au Gouvernement comme à l'opposition de réfléchir aux conséquences d'événements susceptibles de changer en profondeur les données de notre politique étrangère, en posant des problèmes aussi différents que ceux d'un fonds de garantie pour les Français de l'étranger, qui ont été très affectés par les événements, ou de la modernisation de nos armées et de notre diplomatie.

Dans ce conflit, l'Europe a manqué l'occasion de s'affirmer et elle a brillé par son absence d'unité, alors qu'elle tire l'essentiel de ses approvisionnements pétroliers du Moyen-Orient. La Communauté a fait la preuve à la fois de son incapacité et de sa nécessité.

Notre pays se doit de prendre des initiatives pour remédier à cette situation.

Sur tous ces problèmes nouveaux, nous souhaiterions une réponse claire du Gouvernement, la définition d'une politique et des propositions permettant à la France d'affirmer sa position dans le monde. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs les sénateurs, durant les sept mois de crise internationale aiguë, dont quarante-cinq jours de guerre, que le monde a traversés, les sénateurs communistes et apparentés ont déployé toute leur énergie et entrepris tout ce qui pouvait dépendre d'eux pour que la guerre n'ait pas lieu.

Comme tant d'autres, nous sommes soulagés que la guerre et le carnage aient cessé ; mais, pour autant, la guerre n'a pas mené à la paix. Aujourd'hui, je veux m'incliner devant toutes les victimes civiles et militaires de ce conflit.

Nous avons défendu la paix inlassablement, notamment par notre vote et par notre rejet de la guerre comme moyen de résoudre les problèmes du XX^e siècle. Nous nous honorons d'avoir voté, le 16 janvier dernier, contre la guerre avec - il faut le noter - quelques autres sénateurs et députés.

C'était la seule position juste et efficace aux plans humain, politique et économique. Les révélations et les analyses d'après guerre en font d'ailleurs la démonstration.

Nous nous sommes engagés sans réserve dans l'immense mouvement qui, dans le monde entier, a rassemblé des Etats, des autorités et mouvements religieux, dont le pape, des organisations de toutes natures et, dans notre propre pays, des femmes et des hommes qui n'avaient pas toujours coutume de se rencontrer. C'est extrêmement encourageant pour la cause de la paix.

Certes, leur volonté n'a pas finalement prévalu. Mais ce sont eux qui ont vu et parlé vrai. L'Histoire le retiendra !

En effet, la guerre n'a pas été propre ; elle n'était ni le seul ni le meilleur moyen de libérer le Koweït de l'occupation irakienne. Des dizaines, des centaines de milliers de victimes innocentes, des hommes, des femmes, des enfants ont été tués, blessés ou mutilés à jamais : 100 000 ou 200 000, mais le saura-t-on jamais ?

Des rares images qui ont été montrées surgit l'horreur de la barbarie et de l'inhumanité.

Les terres du Koweït et d'Irak ravagées, une pollution et une catastrophe écologique considérables, les peuples d'Israël et de Palestine plus hostiles que jamais, les inégalités et la domination accrues, des centaines de milliards de francs engloutis pour tuer et détruire, tandis que la famine et l'épidémie sévissent à grande échelle dans le monde, l'image de la France altérée, notamment pour les peuples du Maghreb, alors que notre pays aurait pu avoir une influence déterminante pour que les armes ne parlent pas ; tel est le triste et sinistre bilan d'après guerre. Quel gâchis monstrueux et quel recul de civilisation !

Non, la guerre ne peut plus, ne doit plus, à notre époque, être un moyen de résoudre les problèmes internationaux !

Mais passer de la barbarie à la civilisation et à l'élévation de l'homme, n'est-ce pas définitivement bannir la loi du plus fort au profit de la justice et du droit universel, n'est-ce pas choisir résolument, comme mode de règlement des différends, la négociation politique et non l'affrontement meurtrier, dont seuls les peuples sont victimes ?

Que croit-on que ces deuils, ces souffrances, ces humiliations peuvent faire naître ? La haine appelle la haine ; le mépris appelle le désir de vengeance ; le désespoir appelle le fanatisme.

Oui, cette guerre pouvait et devait être évitée.

Alors, « pourquoi cette guerre ? » s'interroge-t-on de plus en plus.

En réalité, elle a eu lieu pour la seule raison que des forces l'ont voulue pour atteindre leurs objectifs respectifs : les dirigeants irakiens et l'administration américaine.

Le bellicisme et la violence sont une seconde nature pour Saddam Hussein, qui avait l'ambition de devenir le leader du monde arabe par tous les moyens : terreur à l'égard de son peuple, répression sanglante des Kurdes, assassinat des communistes et des démocrates, que nous étions - il faut le dire - bien seuls à dénoncer à l'époque. Aujourd'hui, ce sinistre dictateur recourt à nouveau, avec la même barbarie, à la répression contre son peuple.

Mais cela ne saurait aucunement justifier la poursuite de l'occupation militaire de l'Irak par la coalition ; toutes les troupes étrangères, notamment les soldats français, doivent être rapatriés sans délai.

Nous avons dénoncé et combattu le tyran de Bagdad pendant que les gouvernements successifs entretenaient avec lui les meilleures relations du monde et l'armaient sans retenue.

Aussi, nous nous sommes réjouis que la communauté internationale unanime condamne son coup de force contre le Koweït et exige l'évacuation de ce pays par l'Irak.

Mais rien ne pouvait justifier qu'à cet acte de violence inacceptable de la part d'un Etat réponde un autre acte de guerre, au demeurant incommensurablement plus meurtrier et dévastateur, émanant d'un autre Etat ou groupe d'Etats.

Certes, la coalition s'est réclamée d'un mandat qu'elle aurait reçu des Nations unies.

Si tel était le cas, l'O.N.U. aurait renié sa propre identité. Comment une institution créée, selon les termes de la charte, « pour préserver les générations futures du fléau de la guerre » pourrait-elle remplir sa mission en cautionnant le déluge de fer et de feu qui s'est abattu sur l'Irak et sur le Koweït ?

Il fait de moins en moins de doute que l'O.N.U. a été entraînée et même manipulée par les Etats-Unis jusqu'à l'obtention d'un blanc-seing par une majorité du Conseil de sécurité. Preuve en est la mise à l'écart de l'institution internationale de toute décision et de tout rôle significatif dès le vote de la résolution 678.

Il apparaît de plus en plus clairement, aujourd'hui, que les dirigeants américains voulaient eux-aussi cette guerre, et ce depuis le 2 août. Ils ont sauté sur le prétexte que leur a malheureusement offert Saddam Hussein.

Rappelons-nous leur double langage, avant le 2 août, au moment où des négociations étaient en passe d'aboutir entre le Koweït, qu'ils encouragèrent à durcir sa position, et l'Irak, à qui ils firent croire qu'ils ne se mêleraient pas des différends frontaliers entre les deux pays.

A un discours sans équivoque menaçant clairement le Koweït, la femme de l'ambassadeur américain a répondu à Saddam Hussein, le 27 juillet, que les instructions « du président en personne » visaient « à approfondir les relations avec l'Irak » ; elle ajouta : « là où nous n'avons pas de point de vue, c'est sur les différends interarabes, tel votre différend frontalier avec le Koweït ». Mais cela n'excuse en rien, bien sûr, Saddam Hussein !

Il apparaît de plus en plus clairement, aujourd'hui, que les Etats-Unis voulaient cette guerre. Ils ont voulu transformer cette crise en situation exemplaire qui leur permette de faire la démonstration au monde entier qu'était instauré un nouvel ordre international, fondé sur la domination des pays capitalistes développés, sous la direction américaine.

C'est le président Bush qui l'a annoncé lui-même en tenant ces propos dominateurs : « le spectre du Viêt-nam a été enterré pour toujours dans les sables du désert de la péninsule arabique. En ce jour, notre moral est aussi haut que notre drapeau et notre avenir aussi brillant que la torche de la liberté.

« Le nouvel ordre international a passé son premier examen. Le dur labeur de la liberté nous attend. »

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

Mme Hélène Luc. Ce message, transmis à tous les peuples de la planète, est donc bien clair : « Vous pouvez être des milliards, mais c'est nous qui sommes les plus forts. »

M. Jean Garcia. Très bien !

Mme Hélène Luc. Tout le monde est prévenu : il faut se mettre au « nouvel ordre » américain ou perdre tout espoir. Telle est la leçon qu'il faudrait maintenant intégrer.

Mais il s'agit là d'un calcul à courte vue, dont l'histoire montrera la vanité. En effet, si les Etats-Unis se sont trouvés un adversaire sur mesure avec Saddam Hussein, ce n'est pas pour autant par les armes qu'on répondra aux exigences grandissantes et incontournables de justice, de liberté et de paix pour tous les peuples du monde.

Cette politique hégémonique et impérialiste de gendarme du monde résulte directement des issues que les Etats-Unis recherchent pour faire face aux graves difficultés économiques et financières auxquelles ils se heurtent.

Les dirigeants des Etats-Unis, par cette guerre, veulent s'assurer le contrôle effectif de la région, qui recèle l'essentiel des réserves pétrolières du monde.

Le secrétaire d'Etat américain a déclaré : « l'Amérique a bien l'intention de demeurer dans le Golfe après la guerre.

« Notre présence sera justifiée par le besoin d'établir de nouveaux accords de sécurité et d'édifier de nouveaux équilibres. »

Ainsi apparaissent au grand jour les véritables objectifs de cette guerre.

Pour que la démonstration soit sans équivoque pour l'opinion mondiale, il fallait aussi que l'adversaire à abattre fût réputé redoutable et que la dramatisation pût être poussée à son paroxysme.

« A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire », nous a appris notre célèbre tragédien.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Corneille !

Mme Hélène Luc. C'est pourquoi des dirigeants de pays alliés, le président Bush en premier lieu, ont constamment valorisé Saddam Hussein.

Malheureusement, il faut bien constater que les grands moyens d'information, tout particulièrement en France, ont fidèlement relayé cette campagne avec leurs prétendus spécialistes militaires.

Que n'a-t-on pas entendu depuis plusieurs mois, jour après jour, pour préparer méthodiquement les consciences, créer les conditions psychologiques de l'adhésion à la fatalité de la guerre et de ses conséquences !

Une manipulation sans précédent a été imposée à l'opinion publique, cachant de surcroît les effets épouvantables de la guerre sur le plan humain, ce qui aurait pu susciter l'horreur, mais en même temps éveiller les consciences sur la réalité objective et sanglante de toute guerre ; nous l'avons vu avec ces seules images du bombardement de l'abri à Bagdad.

Entre un exécutif tout-puissant - qui a refusé les demandes réitérées des députés et sénateurs communistes et apparentés, afin de faire jouer au Parlement son rôle en ne le réunissant pas seulement en session extraordinaire d'une journée - et une information où les voix de la paix étaient censurées, la France a connu, durant cette période, un de ses plus graves déficits de démocratie.

Plusieurs sénateurs communistes. Très bien !

Mme Hélène Luc. Le ministre algérien des affaires étrangères a noté que le rapport des forces est tel que la libération du Koweït aurait très bien pu s'effectuer en deux ou trois jours ; la question se pose en effet.

Cette sinistre expérimentation en situation réelle des armements modernes de la guerre des étoiles aura été, non pas ces jeux vidéo tant vantés à la télévision, mais de terrifiantes forces de destruction représentant vingt « Hiroshima » en quarante-cinq jours, et cela, nous le voyons bien, afin de mieux les vendre ensuite !

Quelle aberration et quelle folie meurtrière, messieurs les ministres !

Venons-en au rôle de la France.

Confrontée à ce conflit, la France avait, en somme, le choix entre deux attitudes.

La première consistait à mettre tout le poids de son autorité internationale en faveur d'une solution négociée aux problèmes posés, permettant l'évacuation du Koweït par l'Irak, à faire jouer ses amitiés dans le monde arabe en faveur d'une telle issue, à refuser tout alignement, à se poser comme possibilité de recours au service du maintien de la paix.

M. Paul Souffrin. Très bien !

Mme Hélène Luc. C'est cette position que nous avons défendue ici même et, parallèlement à nous, de nombreuses personnalités qui partagent l'idée que le général de Gaulle se faisait de la France. (*M. Claude Estier rit.*)

M. Louis Minetti. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Quelle conversion !

Mme Hélène Luc. La deuxième attitude consistait à tenter de tirer son épingle du jeu en étant aux avant-postes de l'aventure américaine, en soutenant l'intransigeance de son président et en portant nos troupes en première ligne de combats.

C'est malheureusement ce second choix qui a prévalu.

Certes, l'attitude de la France a parfois témoigné d'hésitations entre les deux possibilités de conduites à tenir.

Diverses initiatives l'attestent, telle la proposition d'un plan de paix français que les sénateurs communistes et apparentés ont approuvé sans réserve.

Elle a finalement fait le choix de se fourvoyer dans une guerre qui n'était pas conforme à son intérêt. Elle a fait le choix du ralliement inconditionnel aux Etats-Unis, au risque d'hypothéquer durablement sa capacité de jouer un rôle politique majeur pour régler les problèmes de la région.

Pour autant, l'ampleur du mouvement pacifiste, la résistance au déclenchement de la guerre, qui s'est retrouvée dans la manifestation géante du 12 janvier, ont été une caractéristique majeure de la période que nous venons de vivre et sont d'autant plus porteuses d'avenir que la paix reste à construire, car la guerre a tout compliqué ; bien des gens commencent à le comprendre !

En démissionnant de son poste le 29 janvier, le ministre de la défense a accompli un acte courageux.

L'action des pacifistes, du mouvement antiraciste et des églises a contribué à éviter, en France, la flambée du racisme.

Avec plusieurs dizaines de milliers de femmes qui ont été très nombreuses à manifester pour la paix le 9 mars, à l'appel de vingt et une personnalités féminines, avec l'Union des femmes françaises, nous avons adopté la déclaration « Oui à la vie » et nous nous sommes engagées à continuer à tout mettre en œuvre pour refuser ce moyen barbare qu'est la guerre comme solution aux différends entre nations.

Nous nous rassemblerons avec les pacifistes, avec les verts, avec des gaullistes, avec des chrétiens, avec toutes celles et ceux qui sont attachés aux valeurs humaines,...

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Vous ne serez guère !

Mme Hélène Luc. ... car, même si certains ont pensé qu'il fallait se résigner à la guerre une fois qu'elle fut déclenchée, ni les uns ni les autres n'ont voulu le bain de sang qu'elle a provoqué.

Nous nous rassemblerons à nouveau pour que l'opération « tempête du désert » ne soit pas le triste épisode d'un feuilleton jamais terminé et pour que la guerre du Golfe ne serve pas de prétexte à une nouvelle escalade démentielle dans la course aux armements. Il faudra d'ailleurs bien régler le commerce des armes.

Plusieurs sénateurs communistes. Très bien !

Mme Hélène Luc. Avec mes amis du groupe communiste et apparentés, nous sommes convaincus que ce mouvement profond est celui de l'avenir et sera essentiel pour préserver les possibilités ultérieures d'agir en faveur d'un juste règlement des problèmes du Proche-Orient.

Ce mouvement sera essentiel aussi pour contrer des forces politiques qui ont toujours refusé de s'inscrire dans la voie du désarmement et qui repartent à l'offensive pour s'opposer à toute réduction des crédits de surarmement, pour demander le retour de la France dans le commandement de l'O.T.A.N. ou encore pour réclamer l'intégration de notre défense dans une force supranationale.

En premier lieu, la France devrait agir au plus vite et au plus fort pour que la paix s'installe enfin dans cette région du monde, en réglant tous les conflits par la négociation, en assurant l'indépendance, la souveraineté et la sécurité de ces peuples.

Il n'est pas trop tard pour que la France joue un rôle en ce sens et retrouve le crédit qu'elle a perdu.

Cela exige en premier lieu le cessez-le-feu définitif suivi du retrait de toutes les troupes et bases étrangères.

Dans le même temps doivent être respectées les libertés et la dignité de toutes les populations : les Palestiniens du Koweït, en butte à une véritable chasse aux sorcières, tout comme en Irak les résistants au pouvoir du dictateur Saddam Hussein.

En Palestine et au Liban, cela passe par le retrait sans conditions d'Israël des territoires qu'il occupe, conformément aux résolutions de l'O.N.U., et par la réunion d'une conférence internationale de paix pour un règlement global garantissant l'existence et la sécurité d'Israël et d'un Etat palestinien indépendant.

La France doit user de toute son autorité, comme elle sait le faire quand elle le veut, monsieur le ministre, pour faire appliquer les résolutions de l'O.N.U. afin qu'il n'y ait plus deux poids et deux mesures. Il faut assurer la souveraineté d'un Liban - pays actuellement meurtri - libre de toute occupation étrangère, israélienne ou syrienne.

En ce qui concerne Chypre, nous nous prononçons, dans le même esprit, pour l'application des résolutions de l'O.N.U. exigeant le respect de la souveraineté chypriote, bafouée depuis 1974 par l'occupation turque.

Monsieur le ministre, la France doit prendre des initiatives audacieuses en ce sens : c'est le devoir qui s'impose à elle. Elle doit contribuer à l'instauration d'un système de sécurité collective pour le Proche-Orient, garantissant des frontières sûres, reconnues et définies pour tous les Etats, un système qui soit l'œuvre des peuples et des pays concernés eux-mêmes. Cela exige de faire de la Méditerranée et du Golfe une zone de paix, dénucléarisée et sans arme chimique.

Il est impossible de ne pas évoquer, enfin, les conséquences économiques et sociales de la guerre pour la France.

Dès le mois d'août 1990, la crise avait servi à justifier une révision budgétaire dans le sens de l'austérité et, aujourd'hui, le Gouvernement décide une nouvelle réduction des crédits budgétaires civils sans discussion ni vote préalables du Parlement. Ce procédé constitue un affront supplémentaire fait au Parlement et démontre à nouveau, si besoin était, le peu de cas que le Gouvernement fait du rôle de la représentation nationale.

MM. Philippe François et Philippe de Gaulle. Ça, c'est vrai !

Mme Héléne Luc. Au nom du groupe communiste et apparenté, j'élève une vigoureuse protestation contre ce mépris caractérisé.

Une fois de plus, les dépenses de secteurs essentiels, comme le logement, les transports, la justice, l'éducation, la recherche, l'emploi et la formation professionnelle, sont sacrifiées.

M. le Premier ministre nous l'a dit hier soir à la télévision : « Même si la guerre n'avait pas eu lieu, on aurait dû faire des économies. Quant aux ajustements budgétaires, ils seraient nécessaires pour que le franc reste stable, ce qui - affirme-t-il sans rire - est une garantie pour l'emploi. »

De qui se moque-t-on ? (*M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, rit.*) Des chômeurs, qui sont trois millions ? Des RMistes, qui survivent à peine, menacés d'expulsion de leur logement depuis le 15 mars ? Ils sont, de plus, gagnés par le désespoir, comme on l'a vu dans les banlieues de la métropole et à l'île de la Réunion ces jours-ci, île qui compte 37 p. 100 de chômeurs, problème sur lequel mon ami Henri Bangou a maintes fois attiré l'attention du Gouvernement, comme il l'a fait pour la Guadeloupe et la Martinique.

La précarité, messieurs les ministres, la jeunesse de France n'en veut plus. Comment le Premier ministre peut-il se féliciter de l'aggravation de cette précarité ? Les jeunes veulent une véritable formation, un travail stable pour fonder une famille. Ce rêve simple leur est refusé. Monsieur le ministre d'Etat, la jeunesse, l'immense majorité des gens de notre pays, attendent une vraie politique de gauche.

M. Bérégovoy a chiffré le coût de la guerre proprement dit entre 6 milliards et 7 milliards de francs jusqu'à présent. A l'évidence, la guerre coûte cher, très cher.

Ces 6 milliards à 7 milliards de francs ont été dégagés bien vite et bien facilement, comparés au refus permanent opposé à la satisfaction d'autres besoins essentiels pour les habitants de notre pays.

M. Paul Souffrin. Très bien !

Mme Héléne Luc. On se souvient, en particulier, des lycées, l'an dernier !

Les grandes fortunes, les compagnies pétrolières et les sociétés qui ont profité des contrats dans le Golfe doivent être mises à contribution pour financer les besoins prioritaires de notre pays.

En fait, les coupes claires budgétaires - elles s'élèvent à 15 milliards de francs - que le Gouvernement veut imposer sont dues à la baisse générale de l'activité économique, notamment en France, où la politique d'austérité renforce la crise, la nourrit.

Prenons l'exemple du logement. M. Bérégovoy met en avant le fait qu'il ne sera pas touché aux logements sociaux. Cela est inexact et il faut rétablir la vérité.

Le budget « Urbanisme et logement » est amputé de 2 125 millions de francs en crédits de paiement et de 938 millions de francs en autorisations de programme. L'aide au logement est réduite de 1 375 millions de francs.

Depuis plusieurs jours, dans les médias, le Gouvernement, notamment par la voix de M. Delebarre, a multiplié les annonces médiatiques sur une politique pour la ville. Nous attendons avec intérêt de voir ce qu'il va faire.

Messieurs les ministres, je vous le demande : comment favoriser l'habitat social ? Comment améliorer concrètement les conditions de vie dans les cités en réduisant l'aide au logement ?

Considérons les crédits pour l'enseignement. Il devrait être question non pas d'une diminution, si minime soit-elle, mais, bien au contraire, de l'élaboration d'un collectif budgétaire

pour permettre d'annuler les centaines et les centaines de fermetures de classes encore programmées à la prochaine rentrée, et ce en grand nombre dans les zones rurales et les zones d'éducation prioritaire des cités urbaines.

Il faut renoncer aux coupes claires opérées dans le nombre de postes offerts au concours de recrutement, à la réduction de 3,6 p. 100 de la participation de l'Etat aux dépenses de rémunération des personnels d'internat et de demi-pension des lycées et des collèges, ainsi qu'à l'amputation des dépenses, déjà insuffisantes, de formation initiale des enseignants de près de 5 p. 100 et de formation continue de plus de 4 p. 100.

Je puis vous dire que la riposte s'organise déjà dans l'union, car il faut améliorer les contenus et les conditions de l'enseignement. La réduction, à concurrence de 40 milliards de francs, des dépenses militaires en faveur de l'éducation nationale et des œuvres de paix reste plus que jamais nécessaire, messieurs les ministres.

M. Emmanuel Hamel. La défense, c'est une œuvre de paix, madame Luc !

Mme Héléne Luc. Alors que le mouvement pour la justice - je m'adresse à M. Kiejman, qui est présent dans cet hémicycle - affirmait sa force à l'automne, alors que le projet de réforme de l'aide judiciaire se concrétisait, les réductions vont à l'encontre des intentions affichées.

Les inégalités sociales, contre lesquelles vous prétendez lutter, ne peuvent, dans ces conditions, que s'accroître. Et la majorité des Français le sent bien, puisqu'ils sont 52 p. 100 à penser que les inégalités se sont accrues depuis dix ans.

Plus que jamais, monsieur le ministre d'Etat, la guerre du Golfe se révèle être un piège tendu au monde du travail pour tenter de justifier de nouvelles baisses du pouvoir d'achat, une compression supplémentaire des dépenses sociales et de nouveaux cadeaux au capital.

M. le président. Concluez, madame, s'il vous plaît.

Mme Héléne Luc. Je termine, monsieur le président.

Les travailleurs d'Air France comme ceux de l'aéroport d'Orly ont su déjouer ce piège par une lutte ample et exemplaire qui a fait reculer la direction de cette compagnie en ce qui concerne le chômage partiel qu'elle voulait imposer.

Pour lutter contre la récession, pour que la politique économique corresponde bien aux besoins de la France et des Français, les sénateurs communistes et apparentés proposent qu'un collectif budgétaire prenne en compte une véritable politique de gauche.

Plus que jamais, monsieur le ministre d'Etat, nous avons la certitude que l'humanité a besoin d'un nouvel ordre international qui ne s'enlise pas, comme au Panama, dans la régression d'une paix américaine, mais qui soit au service des peuples, de leur droit à la souveraineté et au développement,...

M. Jean Chérioux. Comme dans les pays baltes !

Mme Héléne Luc. ... un nouvel ordre...

M. le président. Concluez, madame !

Mme Héléne Luc. ... un nouvel ordre de sécurité, de paix et de coopération s'inspirant des principes et de la charte de l'O.N.U., une O.N.U. démocratisée dans son fonctionnement et son mode de décision.

Tels sont les premiers enseignements que les sénateurs communistes et apparentés tirent de cette guerre du Golfe.

On vient de mesurer le prix des armes : il se paie de sang et de larmes, de douleur et de sacrifices, d'espairs déçus.

Les sénateurs communistes et apparentés sont profondément convaincus que de grandes possibilités d'action pour la paix et le progrès social, pour la justice, peuvent et doivent se développer.

Nous n'avons d'autre ambition que d'apporter notre contribution à cette tâche commune.

Si la France s'y donne réellement, alors elle pourra être forte et écoutée. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, la guerre a pris fin dans le Golfe arabo-persique voilà quelques semaines à peine ; déjà se dessinent les premiers contours d'un nouvel ordre international.

Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de débattre de la nature et des objectifs exacts de ce conflit. Un large accord s'est établi en France sur ces bases. Il n'est pas utile d'y revenir à nouveau aujourd'hui, mais je dois ajouter que les réunions hebdomadaires organisées par le Premier ministre à l'intention des présidents de groupes parlementaires ont été une source précieuse d'informations et d'échanges.

Cette guerre a été nécessaire à deux points de vue au moins.

En premier lieu, elle a permis de mettre un terme aux visées expansionnistes de Saddam Hussein, de libérer le Koweït occupé à partir d'une inqualifiable agression effectuée au mépris du droit international.

La victoire des alliés a eu pour conséquence première l'affaiblissement sévère du potentiel militaire de l'Irak et d'une partie de sa capacité nucléaire et chimique de destruction. Elle a favorisé, de ce point de vue, le retour à une nouvelle configuration des forces en présence dans cette région, même si elle demeure précaire.

En second lieu et surtout, elle a permis de supposer que la société internationale, tout juste sortie des convulsions de la guerre froide, a atteint un niveau suffisant de cohésion, d'homogénéité, de liberté d'action et de maturité pour défendre les principes qu'elle entend faire respecter, au besoin par la force. L'O.N.U. serait-elle, enfin, devenue ce qu'elle avait pour vocation d'être ?

Cette guerre a été menée magistralement. Rendons hommage aux troupes alliées, hommage qui s'adresse, bien sûr, en premier lieu, aux troupes françaises, qui ont rempli sans défaillance les missions qui leur étaient assignées, au sein de la coalition, en fonction de leur valeur et des matériels dont elles disposaient. Et puis, gardons au cœur le souvenir des femmes et des hommes qui sont tombés dans ces combats.

Ce n'est pas faire preuve d'une quelconque allégeance que de souligner la détermination et le sang-froid du président et du peuple américains à qui nous devons d'avoir mené avec succès, et dans un laps de temps très court, cette opération de défense internationale ...

M. Pierre Laffitte. Très bien !

M. Ernest Cartigny. ... sans haine mais sans faiblesse.

La détermination des Etats-Unis a été, comme en 1917, comme en 1944, sans faille, au service du droit et de la liberté. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., ainsi que sur celles du R.P.R.*)

C'est cette détermination qui a été le ciment de l'unité des alliés, le catalyseur de la victoire. A eux, notre reconnaissance et notre gratitude, d'autant qu'ils ont fait preuve jusqu' alors, dans la paix, d'un sens de la mesure aussi nécessaire que l'a été leur détermination au cours du conflit.

Mais si la guerre, puis la victoire, ont permis de rétablir les victimes - Etats ou individus - dans leurs droits légitimes et de briser les vains espoirs des conquérants, elle n'a pas tout réglé. Bien plus, elle a remis en cause certaines situations ou relations établies.

En effet, malgré la réaction de la communauté internationale, les causes profondes des conflits de cette région n'ont pas disparu pour autant. Bien sûr, des situations politiques nouvelles peuvent être porteuses d'espoir. Mais il convient d'exploiter au plus vite l'issue favorable de cette guerre et de profiter de la nouvelle donne internationale et régionale qui s'amorce, pour résoudre les conflits du Moyen-Orient.

Rien n'est encore joué. Rien n'indique, pour le moment, que l'influence des puissances victorieuses soit suffisante pour dépasser ces hostilités séculaires ou les simples résistances au changement.

Par ailleurs, dans le concert des nations, l'Europe a été singulièrement absente du conflit. Bien plus, celui-ci a suscité des différences de comportement qui rendent indispensable l'existence d'une Europe politiquement homogène et, *a fortiori*, d'une Europe militaire constituée.

Cette situation suscite dès lors bien des interrogations parce qu'elle risque d'engendrer des déséquilibres d'influence dans la société internationale au détriment de l'Europe.

Enfin, dans ce conflit, notre pays n'a pas été épargné : ni par certains pays arabes, qui lui ont reproché son engagement, ni, vous vous en souvenez, par les alliés, qui lui ont reproché sa tiédeur des débuts et un certain double langage, ni par certains de ses partenaires européens, qui lui contestent désormais le nom et la dignité de grande puissance. La France doit maintenant, en conscience, s'interroger elle-même sur sa diplomatie, évaluer sa stratégie d'alliance, accepter de reconsidérer son rôle international et définir les meilleurs moyens de l'assumer.

Ce n'est qu'au prix de cet effort que nous pourrions être crédibles. J'aborderai brièvement, si vous le permettez, chacun de ces trois aspects.

Beaucoup ont cru voir, dans la prééminence du rôle joué par l'O.N.U. dans la conduite de ce conflit, le signe de l'avènement d'une société internationale enfin organisée, édictant et faisant respecter ses lois, capable d'une cohésion suffisante, notamment au sein du Conseil de sécurité, pour les imposer, y compris par la force. Ce n'est que la fin de la guerre froide et le nouveau type de relations établies après l'effondrement de la politique des blocs qui auraient rendu cette situation possible.

Cette analyse est sans doute exacte. Il est en effet clair que l'ensemble des opérations menées depuis le 2 août 1990 contre l'Irak n'a pu l'être que par un accord. Cet accord entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., à propos d'un pays longtemps sous influence soviétique, eût été impensable voilà encore quelques mois.

Mais surtout, de par cette nouvelle situation, de nouveaux devoirs incombent à la société internationale et à l'O.N.U., son moyen d'expression, son bras séculier.

Les nouvelles missions qu'elle s'est imposées la contraignent désormais à intervenir, à faire respecter le droit partout où il est bafoué. C'est particulièrement vrai au Proche-Orient et au Moyen-Orient, où la communauté internationale doit proposer, par une ou plusieurs conférences internationales, mais aussi en encourageant tout autre moyen - y compris de nature bilatérale - la résolution des conflits qui demeurent : rétablir le Liban dans sa souveraineté, résoudre le conflit israélo-arabe, venir à bout des problèmes qui taraudent la région depuis plus de soixante-dix ans : les frontières, les minorités, le pétrole.

Mais la société internationale ne doit pas se contenter de régler les conflits exprimés ou latents, elle doit aussi les prévenir.

Le conflit du Koweït a montré qu'elle devrait promouvoir une meilleure répartition des richesses issues de l'exploitation des ressources naturelles - notamment du pétrole - entre les nations riches et les nations plus pauvres, bien que, en la circonstance, il ne se soit pas agi d'une guerre entre un pays riche et un pays pauvre : l'Irak et le Koweït sont riches, mais, tandis que l'un utilisait sa richesse à des fins pacifiques, l'autre constituait un arsenal pour détruire ses voisins.

Comment, confrontée à ces nouvelles contraintes, la cohésion du nouvel ordre international sera-t-elle préservée ? De quelle manière les équilibres seront-ils respectés, alors que l'on reproche déjà aux Etats-Unis leur état de seule superpuissance, que toutes les interrogations subsistent à l'Est et que l'Europe a été tragiquement absente du récent conflit ?

L'absence de l'Europe en tant qu'entité est sans doute le phénomène le plus singulier de cette crise. L'Europe n'a pas fait entendre réellement sa voix.

Il convient donc de s'interroger sur la réalité de l'objectif commun que constitue l'édification politique de l'Europe et sur sa conséquence directe que constitue la mise en place d'une défense commune.

A ces deux points de vue, monsieur le ministre, nous attendons une relance par la France de la construction européenne, qui demeure pour nous un objectif indispensable. Elle le fera avec l'Allemagne, dans le cadre de structures unitaires et efficaces.

La crise du Golfe et l'avènement d'un nouvel ordre international ont entraîné la France à participer au conflit. Cette participation même conditionnait le maintien de son rang au sein de la communauté internationale.

Le Président de la République l'a rappelé, la France doit être présente dans la guerre si elle veut avoir un rôle à jouer dans l'organisation de la paix. Elle doit remplir ce rôle pour confirmer son appellation de grande puissance et son siège de membre permanent au Conseil de sécurité.

On connaît, à cet égard, les arguments que développent certains pays, notamment européens, contre la France et contre la situation issue de 1945.

Même si elle ne doit pas accepter sans les réfuter de semblables tentatives, il semble que les conséquences de la crise du Golfe soient l'occasion pour notre pays d'une réflexion profonde sur sa politique internationale, sur sa politique de défense, sur son identité même.

La France doit s'interroger sur la place et le rôle qu'elle entend occuper dans le monde. Peut-elle encore jouer un rôle de grande puissance ? Accepterait-elle de jouer celui d'une puissance moyenne ? A quel prix ?

Quel doit être son rôle à l'égard des peuples du tiers monde, envers lesquels, naguère, elle s'était assigné une mission de représentation et de *leadership* ? Quelles relations sera-t-elle en mesure de développer demain avec les pays du monde musulman ?

Quelle sera sa situation dans l'Europe qui ne fait que balbutier ? Disposera-t-elle encore de l'influence nécessaire pour que la construction de l'Europe s'effectue selon ses vues, dans l'intérêt de la France, dans l'intérêt de l'Europe elle-même, aux côtés d'une Allemagne plus puissante, plus active, plus déterminée que jamais ?

Quelle doit être, en fonction de ce nouveau rôle, sa politique d'armement, sa politique de défense, sa politique étrangère ?

Autant de questions auxquelles nous devons répondre sans tarder.

Monsieur le ministre d'Etat, nous savons comme vous que la place de la France dans le monde ne se mesure pas uniquement à l'aune du passé.

Bien sûr, la force, la puissance économique, la taille ne sont pas les seuls attributs de la reconnaissance internationale, surtout dans une société internationale policée et qui prône la prééminence du droit sur la force. La capacité d'influer compte aussi.

Mais la crise du Golfe et ses conséquences sont une occasion à ne pas manquer pour la France. Un autre débat s'ouvre pour nous, qu'il ne faut pas éluder. Aucun des responsables politiques de ce pays ne pourra d'ailleurs s'y soustraire.

Monsieur le ministre d'Etat, il vous appartiendra de nous y convier avant que le nouvel ordre international ne nous impose des révisions déchirantes. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Estier. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Claude Estier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, il y a tout juste deux mois, nous étions réunis en session extraordinaire pour adopter - ce que nous avons fait massivement - une déclaration du Gouvernement qui nous demandait d'approuver la possibilité de recourir à la force pour obtenir la libération du Koweït, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Cet accord, nous l'avons donné en conscience, après avoir constaté que tout avait été fait par la France notamment, et jusqu'au dernier moment pour atteindre ce but par des voies pacifiques et que seuls l'obstination et l'aveuglement de Saddam Hussein avaient empêché que cela fût possible.

Je me souviens avoir dit, à cette tribune, le 16 janvier dernier : « Dès lors que la solution pacifique n'a pu prévaloir du fait de Saddam Hussein, quel autre moyen y a-t-il pour rétablir le droit que le recours à la force... »

M. François Giacobbi. Très bien !

M. Claude Estier. « ...dans le cadre précis des décisions des Nations unies, c'est-à-dire pour la restauration de l'indépendance du Koweït et pour ce seul objectif ? » (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

C'est bien ce qui s'est passé.

Les opérations militaires engagées dans la nuit qui a suivi notre débat se sont achevées le 28 février dernier, après six semaines de bombardements aériens intensifs et une offensive terrestre qui n'a pas duré plus de cent heures.

A ces opérations qui ont abouti à la mise en déroute de l'armée irakienne, nos soldats, ceux de la division Daguet, nos aviateurs et nos marins ont participé activement et brillamment au sein de la coalition internationale dirigée par le général Schwarzkopf.

Je tiens, au nom du groupe socialiste, à m'associer à l'hommage qui leur a été rendu par le Gouvernement en même temps qu'à saluer la mémoire des trois militaires tués au combat et à exprimer notre sympathie à ceux qui ont été blessés et à toutes les familles ainsi atteintes. Nos pertes en vies humaines, comme celles des alliés, ont été heureusement bien moindres que ce que l'on pouvait craindre.

La guerre a fait, hélas ! un grand nombre de victimes dans la population irakienne. Nous le déplorons mais nous n'oublions pas que ces morts auraient pu être évités si Saddam Hussein, qui a tout cédé à la fin après avoir multiplié les rodomontades, avait simplement accepté de se retirer du Koweït avant le 15 janvier.

N'oublions pas non plus les milliers de Koweïtiens qui ont été victimes, dans leur chair et dans leurs biens, des troupes d'occupation de Saddam Hussein, sans parler de la répression féroce qui s'abat aujourd'hui, en Irak même, contre ceux qui contestent son pouvoir.

En fin de compte, la guerre a bien duré quelques semaines, comme l'avait annoncé le Président de la République, et non des mois, comme le prédisaient les plus pessimistes. Elle s'est arrêtée au lendemain de la libération du Koweït et n'a donc pas dévié de son objectif, comme le proclamaient certains qui prétendaient que l'intention du président Bush était d'aller jusqu'à Bagdad et de renverser Saddam Hussein, ce que les faits ont démenti.

C'est bien la mission fixée par les Nations unies qui a été remplie. La France s'y est particulièrement attachée, en participant avec une totale loyauté à la coalition, mais en annonçant clairement qu'elle refuserait d'aller plus loin que l'objectif fixé. La très grande majorité des Français ont compris cette action, fréquemment expliquée par le Président de la République, et lui ont fait confiance pour la conduire.

Plusieurs points demeurent obscurs sur ce qui s'est réellement passé sur le terrain pendant ces quarante jours. Il appartiendra aux historiens d'éclairer ce que l'information quotidienne, à la fois surabondante et ambiguë, n'a pas toujours permis de comprendre.

Mais ce n'est pas notre débat d'aujourd'hui. Nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir et nous demander si cette guerre pour le rétablissement du droit au Koweït rend ou non plus facile la solution des autres problèmes de la région, où le droit se trouve également malmené.

Il ne suffit pas, en effet, d'avoir gagné contre un agresseur une guerre qui n'était ni une guerre coloniale ni une guerre contre le monde arabe ni un conflit entre pays riches et pays pauvres. Il s'agit maintenant de gagner la paix, ce qui n'est pas le plus aisé, mais qui est indispensable si l'on ne veut pas voir surgir demain de nouvelles menaces.

La paix, cela veut dire en finir avec les « deux poids deux mesures » que l'on a, non sans raison, reproché aux Nations unies tant qu'elles ont été incapables de faire appliquer des résolutions qui visaient elles aussi à faire respecter le droit des peuples.

Cela veut dire, donc, s'agissant du Proche-Orient et du Moyen-Orient, créer les conditions d'une coexistence pacifique de tous les peuples de la région en organisant à la fois la sécurité et le développement des uns et des autres, sous l'égide et avec la garantie des Nations unies, rendues à leur véritable vocation.

L'acceptation par l'Irak de l'ensemble des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis le 2 août était un préalable indispensable. Elle ne résout pas les contentieux, notamment économique et financier, entre l'Irak et le Koweït, qui ont été à tout le moins le prétexte à l'agression décidée par Saddam Hussein.

Ce problème est d'ailleurs lié, à nos yeux, à deux autres questions fondamentales : les progrès de la démocratie dans l'ensemble des pays de la région et une meilleure répartition des ressources nées du pétrole.

La restauration de l'indépendance et de la souveraineté du Liban est pour nous, Français, une exigence prioritaire. Le Président de la République vient encore de le rappeler au

président Bush lors de leur rencontre à la Martinique et il nous paraît positif que le président américain ait reconnu publiquement cette priorité en se référant aux accords de Taëf, qui constituent sans doute la meilleure démarche pour atteindre l'objectif souhaité.

Je n'oublie pas le problème kurde, que la situation actuelle en Irak remet en lumière de façon préoccupante, ni celui de Chypre, figé depuis des années mais qui doit lui aussi trouver une solution dans le cadre d'un nouvel ordre de la région.

Cependant, il va de soi que le problème premier, celui dont dépend en fait le règlement de tous les autres, est bien le conflit israélo-palestinien, qui dure depuis plus de quarante ans et constitue un foyer de tensions et d'affrontements permanents. C'est ce foyer-là d'abord qu'il faut éteindre.

Certains pessimistes affirment aujourd'hui que la guerre contre l'Irak n'a fait que rendre plus difficile la solution du problème en exacerbant les passions d'un côté comme de l'autre. Ce n'est pas notre avis et je constate avec satisfaction que ce n'est pas non plus celui du Gouvernement.

Il faut d'abord, mes chers collègues, faire justice de la thèse selon laquelle Saddam Hussein se battait pour la défense des intérêts palestiniens. Ceux-ci n'ont été, pour lui, qu'un prétexte tardif : c'est seulement dix jours après avoir envahi le Koweït qu'il s'est fait le porte-parole de la cause palestinienne.

Bien au contraire, la présence de plusieurs pays arabes, et non des moindres, au sein de la coalition a pu créer les conditions d'une approche nouvelle de ces pays - je pense en particulier à la Syrie ou à l'Arabie Saoudite - à l'égard d'Israël, qui a eu la sagesse de ne pas entrer dans la guerre, malgré les attaques quasi quotidiennes dont il était l'objet.

On peut surtout percevoir, de la part des Etats-Unis, une volonté plus claire qu'auparavant de trouver une solution au problème palestinien. Quand le président Bush, parlant devant le Congrès américain qui l'ovationne, demande à Israël d'échanger les territoires occupés contre la paix avec ses voisins arabes, il ouvre une voie nouvelle dont la France ne peut, me semble-t-il, que se féliciter, sachant, en outre, que les Etats-Unis, et probablement eux seuls - en tout cas eux d'abord - ont aujourd'hui une capacité d'influence sur les dirigeants israéliens, après avoir obtenu d'eux cette retenue qui a été l'un des facteurs de l'échec de Saddam Hussein et après avoir détruit l'essentiel du potentiel militaire irakien qui constituait une menace permanente contre l'Etat hébreu.

Pour amorcer un processus de règlement, il peut exister plusieurs méthodes. Celle qui consiste à organiser une ou plusieurs conférences internationales, préconisée depuis plusieurs années par la France, nous semble toujours la meilleure dans la mesure où la méthode des négociations directes est demeurée sans lendemain après les accords de Camp David entre Israël et l'Egypte.

Le contentieux israélo-palestinien est tel qu'il nous paraît sage de prévoir un cadre au sein duquel pourrait s'engager un dialogue utile. Or quel meilleur cadre que celui du Conseil de sécurité ou, en tout cas, de ses membres permanents, les uns et les autres réunis, au besoin, au niveau le plus élevé, comme l'a proposé M. François Mitterrand ?

Mais de cette idée de conférence internationale, à laquelle il reste avec raison attaché, le Président de la République ne fait pas une condition préalable. Il l'a dit clairement à George Bush, à la Martinique, et je fais totalement miens les propos qu'il a tenus au cours de la conférence de presse qui a conclu leurs entretiens : « Il faut choisir entre la paix et la guerre perpétuelle et, si l'on veut parvenir à la paix, il faut réunir deux conditions. Premièrement, il faut chercher des compromis raisonnables dans l'intérêt de tous ; donc, on ne peut pas être intransigeant. Deuxièmement, il faut assurer la sécurité d'Israël. Si ces deux conditions sont remplies, sera condamnable celui qui préférera la guerre à la paix. »

Sur ce problème comme sur d'autres, la France et les Etats-Unis peuvent avoir une approche différente. Nous pensons, nous, que les Palestiniens ont droit à un Etat, comme les Nations unies l'avaient d'ailleurs prévu lors de la création de l'Etat d'Israël, alors que les Américains ne parlent encore que de patrie. Ils sont réticents à reprendre le dialogue avec l'O.L.P., alors que nous pensons, nous, que les Palestiniens des territoires occupés continuent à se réclamer

de celle-ci - j'observe, monsieur de Rohan, que tel était le cas de ceux qu'a rencontrés récemment à Jérusalem le secrétaire d'Etat américain, M. Baker - et ce même si Yasser Arafat, en prenant totalement fait et cause pour Saddam Hussein, a sans doute reperdu - en Occident, du moins - une partie du crédit qu'il avait gagné depuis le sommet d'Alger de 1988.

M. René Régnault. Très juste !

M. Claude Estier. En tout état de cause, ce n'est pas à nous, c'est aux Palestiniens eux-mêmes de désigner leurs représentants. Prenons garde seulement qu'à repousser un interlocuteur qui accepte, aujourd'hui, le dialogue avec Israël on ne se retrouve pas, demain, face à plus extrémiste.

Ce que nous souhaitons, c'est que s'effacent, enfin, les intransigeances : celle des Etats arabes, qui doivent reconnaître le droit à l'existence et à la sécurité d'Israël, dans des frontières sûres et officiellement reconnues ; celle d'Israël, à qui les événements de ces dernières semaines devraient au moins faire comprendre que son maintien dans les territoires occupés et, à plus forte raison, la colonisation massive que ses dirigeants actuels y envisagent ne constituent pas vraiment une garantie pour sa sécurité.

Telles sont les directions dans lesquelles il convient d'agir dans les prochaines semaines et dans les prochains mois. Nous sommes tous d'accord, je crois, sur la nécessité d'aller vite.

La France, nous le savons, le fera avec l'autorité que lui a donnée sa présence dans la coalition des Nations unies, avec les idées qui sont les siennes dont le président Bush vient de reconnaître l'intérêt, mais sans vouloir contrecarrer aucune initiative et avec le seul désir que soit atteint l'objectif qui démontrera que la guerre du Golfe a bien été le prélude à l'instauration d'un nouvel ordre international.

Pour ce qui nous concerne plus directement - mais les choses sont liées - nous avons à rénover le dialogue avec nos amis du Maghreb, qui ont mal ressenti l'engagement de la France dans la guerre du Golfe, mais qui peuvent mesurer aujourd'hui l'erreur qu'ils ont commise en prenant Saddam Hussein pour champion, erreur que, selon la formule même contenue dans la déclaration du Gouvernement, nous n'avons pas à leur faire payer, mais dont nous devons comprendre les raisons.

Etant de ceux - nous avons été nombreux - qui se sont efforcés, pendant cette période, de maintenir ce dialogue, en particulier avec nos amis algériens, notamment, dans cette enceinte, au sein du groupe d'amitié France-Algérie, je pense que la fracture est moins grave que ne le croient certains.

Les lois de l'histoire et de la géographie ne s'effacent pas en quelques semaines. Le Maghreb est notre frontière sud comme nous sommes sa frontière nord. Nos destins demeurent profondément liés. Il faudra seulement, comme me le disait, voilà quelques jours, le ministre algérien des affaires étrangères, M. Sid Ahmed Ghazali, que « nous sachions tirer un plus de ce qui nous a séparés en nous acceptant les uns et les autres comme nous sommes ».

La même remarque s'applique à l'ensemble de la communauté maghrébine de France, qui a su faire preuve, pendant ces journées difficiles pour elle, d'un calme et d'une maturité exemplaires, dont nous devons savoir aussi tirer les leçons. Qu'il me soit permis, au moment où commence le Ramadan, de lui adresser les vœux que les socialistes expriment à son égard.

J'ai voulu consacrer l'essentiel de mon propos à la guerre du Golfe, à ses conséquences et à ses suites nécessaires. Je conclurai sur ce chapitre en disant que mes amis et moi-même partageons les orientations définies par le Président de la République, par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, et par le Gouvernement. Nous vous accordons notre totale confiance pour demain comme nous l'avons fait hier.

Bien d'autres sujets viennent à l'esprit, qui découlent, eux aussi, directement ou indirectement des événements que nous venons de vivre. L'un, sur lequel le débat est déjà ouvert, concerne notre armée et les moyens de notre défense. Je ne le traiterai pas ici, sachant que nous aurons bientôt l'occasion d'y revenir. De même, nous aurons à réfléchir sur notre politique de ventes d'armes.

Mme Hélène Luc. Ça oui !

M. Claude Estier. En terminant, je veux seulement dire un mot de l'Europe, à propos de laquelle nous avons également à tirer des enseignements.

On a souligné, à juste titre, la faiblesse, pour ne pas dire l'absence, de la Communauté européenne dans la crise du Golfe. Cela doit nous inciter à travailler activement, dans les prochains mois, à doter la Communauté des Douze des instruments qui lui permettront d'avoir une politique étrangère commune.

Il n'en reste pas moins, comme le rappelle la déclaration du Gouvernement, que les Douze ont pu, à plusieurs reprises, exprimer des positions communes, tandis que les neuf pays de l'Union de l'Europe occidentale, l'U.E.O., ont pu mener, dans les eaux du Golfe, une action coordonnée qui a joué un rôle important dans le contrôle de l'embargo.

Il faut, évidemment, aller plus loin, et ce sera sans doute l'objectif du prochain sommet de Luxembourg. Il est nécessaire de donner à l'Europe la possibilité d'agir plus rapidement et, surtout, avec des moyens plus puissants.

Comme le faisait remarquer récemment mon ami Robert Pontillon : « La France exerce depuis le 1^{er} juillet 1990 la présidence de l'U.E.O. et elle l'a fait avec un dynamisme auquel il convient de rendre hommage au cours de la crise que nous avons traversée. Si elle veut que cette présidence laisse des traces dans l'histoire de la construction européenne, il faut qu'avant le 30 juin prochain, date à laquelle elle laissera cette présidence à une Allemagne probablement moins sensible qu'elle aux exigences d'une politique de défense de l'Europe qui s'étende au-delà des mers, elle prenne les initiatives nécessaires pour que ce qui a dû être improvisé au cours des derniers mois puisse être préparé en vue d'actions rapides et puissantes, le jour où la nécessité en sera reconnue. C'est ainsi, et seulement ainsi, que l'Europe pourra revendiquer dans les affaires mondiales le rôle auquel l'appellent sa puissance économique et le rayonnement de sa culture. »

Mes chers collègues, permettez-moi de formuler une dernière réflexion qui, je le crois, nous concerne tous. Nous venons de vivre des événements graves à l'occasion desquels chacun, majorité et opposition confondues, a su faire preuve de sagesse et d'esprit de responsabilité.

Je garderai, pour ma part, comme illustration de cet état d'esprit ces réunions hebdomadaires - M. Cartigny les a évoqués, voilà quelques instants - auxquelles tous les présidents de groupe de l'Assemblée nationale et du Sénat ont régulièrement participé autour du Premier ministre, où des réponses ont été données aux questions posées et à l'issue desquelles nul n'a songé à exploiter les informations reçues.

C'est un exemple qui montre que le débat politique peut être de haute tenue, et cela a sans doute contribué à revaloriser la notion même de politique, qui faisait l'objet, ces derniers temps, d'un certain discrédit dans l'opinion. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. René Rognault. Puisse cela durer !

M. Claude Estier. La guerre terminée, il est normal que chacun reprenne sa liberté et fasse valoir des points de vue différents, voire opposés. La session qui s'ouvre nous en fournira, à n'en pas douter, plusieurs occasions.

M. Emmanuel Hamel. C'est probable !

M. Claude Estier. C'est cela la démocratie à laquelle nous sommes tous attachés.

Mais, gardant en mémoire la façon dont nous avons su traverser la période qui vient de s'achever, efforçons-nous au moins de débattre d'idées et de projets en évitant les querelles subalternes ou les polémiques dérisoires, qui font souvent penser à nos concitoyens que le monde politique est éloigné de leurs véritables préoccupations.

Si nous y parvenons, la guerre du Golfe aura marqué non seulement le début de quelque chose de nouveau dans l'ordre international mais aussi une approche nouvelle et plus exaltante de la vie politique de notre pays. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, revenu cet après-midi seulement d'une tournée interrompue, hier, à 10 000 kilomètres d'ici, en raison de la convocation à cette session extraordinaire, je tiens simplement, en cet ins-

tant, à apporter le témoignage du respect que la France a gagné dans le monde par son attitude depuis le 2 août 1990 et par sa participation à la guerre qui vient si heureusement de s'achever.

Il est reconnu que notre pays, tout en prénant dès le lendemain de l'agression du Koweït une attitude de principe sans équivoque, a tout fait pour rechercher la paix.

Certaines démarches ont même pu apparaître comme des hésitations, qui ont suscité des critiques ; le Gouvernement aurait pu s'épargner certains états d'âme, en particulier lorsqu'ils venaient d'un ministre de la défense.

Mais, le jour venu, c'est avec résolution et sans arrière-pensées, enfin, que nos forces armées ont été engagées dans le combat. Elles s'y sont brillamment distinguées. La chevronnée de la division Daguet, à l'ouest du dispositif allié, et la manœuvre d'encercllement qu'elle a menée jusqu'à l'Euphrate resteront dans les livres d'histoire militaire.

L'une et l'autre ont été exposées - j'ai pu le constater - avec une véritable admiration dans de nombreux journaux étrangers. Nous pouvons être fiers de l'action des unités d'élite, lancées dans cette bataille aux côtés de nos alliés traditionnels, américains et anglais, ainsi que des forces des nations arabes - saoudiennes, koweïtiennes, égyptiennes et autres - dont la présence a été significative et essentielle dans cette guerre du droit. Il faut remercier tous ces soldats d'une juste cause et leur dire toute notre reconnaissance.

La vaste coalition constituée à cette occasion nous a permis de gagner la guerre. Il nous reste, maintenant, à réussir la paix. Nous sommes tous conscients de la difficulté de l'entreprise, mais tous ceux qui ont participé à ce conflit, notamment les Etats-Unis et leur président, George Bush, qui s'est montré tout à fait remarquable dans cette affaire, ont la volonté, le désir profond de réussir la paix.

Comme vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat, les circonstances actuelles peuvent offrir une occasion exceptionnelle de résoudre, ou au moins de faire progresser, le problème israélo-palestinien.

Vous-même et tous les orateurs qui m'ont précédé - sans exception, je l'ai noté - ont insisté sur la nécessité de rétablir le Liban dans le libre exercice de sa souveraineté et de l'affranchir de toute présence étrangère, comme le prévoient, d'ailleurs, les accords de Taëf.

Nous avons d'ailleurs le devoir, étant donné les liens séculaires qui nous lient à cette nation, de ne pas décevoir l'attente et l'espérance de son peuple à cet égard.

J'évoquerai d'un mot seulement un peuple dont on n'a pas parlé, à savoir les Kurdes, à qui, rappelons-le, lors du traité de Sèvres, en 1920, on avait promis une certaine autonomie. Il ne faudrait tout de même pas entièrement les abandonner ! Ce sont les seuls à avoir subi les effets de ces gaz asphyxiants, que nous craignons pour nos soldats. Pour eux, hélas ! ils ont effectivement été utilisés !

Nous apprécions, enfin, que le Gouvernement, comme M. le Président de la République l'avait d'ailleurs fait dans son allocution télévisée du dimanche 3 mars, ait tenu à remercier le Parlement de son attitude et de l'appui qu'il lui a apporté, appui que M. le président Lecanuet n'a cessé d'exposer avec éloquence dans tous les débats qu'il a conduits dans cette enceinte.

Dans cette affaire, il m'apparaît que, en règle générale, notre pays s'est bien conduit, y compris les milieux au sein desquels nous craignons qu'un certain terrorisme ne puisse se développer. Cela n'a pas été le cas, et nous devons nous en féliciter. Fort heureusement, la raison, partout, a prévalu sur la haine.

Finalement, à l'issue de cette crise de sept mois, nous pouvons dire que, dans l'ensemble, la France a montré son attachement aux plus hautes valeurs morales et qu'elle a donné une belle démonstration d'unité nationale. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne veux d'aucune façon revenir ce soir sur le passé, fût-il aussi récent que la guerre du Golfe, c'est-à-dire polémiquer sur la participation française à cette guerre. J'y étais moi-même,

comme vous le savez, opposé, pour des raisons nationales, n'apercevant pas quels intérêts français majeurs étaient en jeu et en jugeant les conséquences néfastes dans des domaines essentiels, notamment en Afrique du Nord.

De toute façon, l'affaire était conclue d'avance, s'agissant d'une guerre entre un petit pays d'Orient et la plus grande puissance du monde. Tout a été réglé par un mois de bombardements massifs, opérés sans résistance aucune, permettant de détruire tous les moyens de défense de l'adversaire, puis d'occuper le Koweït sans combat. Le triomphe militaire a été total et, surtout, acquis sans les pertes humaines que l'on avait craintes, ce qui explique l'euphorie extraordinaire qui a prévalu alors.

Maintenant, il s'agit de régler les suites : c'est une tout autre affaire. Les grands problèmes du Moyen-Orient se posent en quelque sorte d'eux-mêmes. Ils sont essentiellement au nombre de deux : l'Irak et le conflit arabo-israélien.

En Irak, le sort de Saddam Hussein n'est pas décidé, ce qui était pourtant l'objectif premier des Etats-Unis, plus encore que la libération du Koweït. La guerre civile fait rage entre les trois ethnies - sunnite, chiite et kurde - et l'on ne voit se dessiner aucune solution. La situation est grave, car l'Irak doit redevenir ce qu'il est normalement, c'est-à-dire l'Etat arabe le plus important de la région, ne serait-ce que pour faire face à l'Iran, pays non arabe qui pourrait créer une nouvelle source de discordes et de conflits, donc remettre en cause tout l'équilibre du Moyen-Orient.

Parallèlement, et par la force des choses, apparaît au premier plan la question fondamentale qui met tout en cause : le conflit israélo-arabe et l'avenir des Palestiniens. Depuis vingt-cinq ans, peut-être par la force de l'habitude, cette question semblait largement perdue de vue. C'est probablement le seul effet positif des actions de Saddam Hussein, entre tant de tentatives criminelles, que de l'avoir remise au premier plan.

Tels sont aujourd'hui les deux problèmes prioritaires. Quel peut être le rôle de la France, compte tenu de sa participation à la guerre ? Est-elle en mesure d'en jouer un qu'elle n'aurait pas eu si elle était demeurée sur la réserve ?

A ce jour, nous disposons pour en juger de deux éléments : vos récentes déclarations à la presse, monsieur le ministre d'Etat, et la rencontre qui vient d'avoir lieu entre le Président de la République et M. George Bush. Je n'insisterai pas sur vos déclarations relatives au Moyen-Orient, qui ont presque exclusivement consisté à répondre à des questions sur la politique américaine, laquelle semblait seule exister, pour vos interlocuteurs tout comme pour vous-même, cela, indépendamment d'une vieille querelle qui semble vous intéresser toujours et qui consisterait en une revanche sur le général de Gaulle, revanche que vous croyez pouvoir opérer sans risques, même si elle est dérisoire, du moment que votre politique recueille le plus large assentiment de toute l'opposition.

Quoi qu'il en soit, la rencontre Mitterrand-Bush est une réalité plus instructive. Elle a témoigné, d'abord, des bons rapports qui existent depuis toujours entre nos deux pays, avec, de la part du président américain, une certaine condescendance amicale, qui semble avoir fait plaisir, à en juger par la presse. Cette rencontre permet, surtout, de constater que les Etats-Unis entendent bien assumer seuls la solution de tous les problèmes, maintenant que l'effondrement soviétique leur laisse, à leur avis, les mains libres.

En Irak, où vous considérez à juste titre, monsieur le ministre d'Etat, que nous n'avons plus à intervenir, le problème de Saddam Hussein reste posé et Washington entend bien le régler, même si, à ce jour, aucun successeur n'est encore apparu qui serait capable de faire de ce pays un Etat uni et pacifique.

Toutefois, l'essentiel est bien l'avenir d'Israël. Constatons avec satisfaction que les Etats-Unis semblent avoir enfin compris qu'il était urgent de trouver des solutions et qu'eux seuls avaient les moyens de le faire, donc que leur responsabilité se trouvait pleinement engagée. Leur secrétaire d'Etat vient, lors de son récent voyage, d'en apporter la démonstration et nous ne pouvons que nous en féliciter. M. Baker a bien fait valoir l'essentiel : seule une action politique vigoureuse des Etats-Unis pouvait conduire à des résultats, mais à condition d'exercer les moyens dont ils disposent pour faire évoluer les positions et obtenir les concessions indispensables de part et d'autre. Seule l'Amérique possède ces moyens : souhaitons qu'elle en fasse bon usage, indépendamment de toute préoccupation de politique intérieure.

La France, elle, n'aura pas tellement à dire dans cette grande entreprise. Constatons d'ailleurs qu'elle se limite, dans ses propositions, aux mesures de procédure - conférence internationale, participation des chefs de Gouvernement au Conseil de sécurité - toutes suggestions que les Etats-Unis se contentent d'écouter poliment.

En définitive, attendons-nous donc à ce que, dans la période qui s'ouvre, la France soit partout et d'abord un spectateur intéressé. Disant cela, je tiens à faire une réserve sur un point essentiel. Il est, en effet, un pays au sujet duquel nous ne pouvons pas nous contenter de ce rôle. C'est bien entendu le Liban, un pays occupé à la fois par la Syrie et par Israël, qui a, depuis les accords de Taëf, perdu toute indépendance et se trouve assujéti à un véritable protectorat syrien. La France a le devoir de ne pas laisser le Liban disparaître ainsi purement et simplement.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. En dehors d'elle, nul ne s'en préoccupe d'ailleurs dans le monde. Les Etats-Unis, depuis leur désastreuse et humiliante intervention de 1982, s'en sont totalement désintéressés et leur actuelle association avec la Syrie donne à penser qu'ils ne reviendront pas sur cette position.

La France, monsieur le ministre d'Etat, ne peut laisser ainsi aller les choses. Elle se doit de réagir, donc d'agir. C'est sur cette affirmation que je conclurai mon intervention ; nous n'avons pas le droit d'oublier ce qui touche directement la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le débat, comme toujours devant votre assemblée, fut d'une très haute tenue et mes premiers mots seront pour m'en féliciter. En vérité, il a fait apparaître plus de réflexions que de questions. J'en retiens pour mon compte plus de sujets de méditation que de prétexte à réponses, encore que je veuille satisfaire la curiosité des uns et des autres, si élégamment et si sérieusement exprimée.

Je commencerai par M. le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Il a évoqué ce qu'il a bien voulu appeler un « jeu complaisant de la France à une certaine époque à l'égard de l'U.R.S.S. ». Sans aucun esprit de polémique, je lui rappelle simplement un point d'histoire : il n'en fut rien.

Il n'en fut rien, notamment dans la période qui a précédé les hostilités. C'est la France qui, de son propre chef, par la voix du Président de la République, a proposé un plan de paix le 24 septembre, vous vous en souvenez, à la tribune des Nations unies. C'est encore la France qui, à la veille du déclenchement des bombardements dans la région, suggérait de nouveau une voie pacifique au conflit. Ce fut le 14 janvier, quelques jours avant le déclenchement des opérations. C'est donc bien la France qui en eut seule l'initiative.

Qu'il me soit permis d'ajouter à l'adresse du président Lecanuet qu'elle n'a pas senti, à ce moment-là, un soutien de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, soutien qui ne nous fut donné que du bout des lèvres.

Quant à l'initiative du président Gorbatchev, survenue à la veille du déclenchement des hostilités, elle n'eut pas l'appui de la France - le jeu complaisant n'existait donc pas - parce que, à la veille de ce déclenchement que nous connaissions, nous savions que les dés étaient jetés et qu'il eût été particulièrement inconvenant de tourner le dos à ce qui avait été convenu avec nos alliés.

L'information que je vous donne ici à la tribune du Sénat, l'Histoire la confirmera. Sachez pour l'heure qu'il n'y eut jamais de complaisance à l'égard de quiconque mais une action de la France solidaire dans l'alliance, imaginative dans la paix, résolue dans la guerre.

Le président Lecanuet a repris mon propos sur le Liban. Je lui en sais gré, de même que je lui sais gré d'avoir dit que l'année 1991 sera décisive pour l'Europe. Cela me paraît aller dans le sens de mon intervention, du moins de ce que j'ai voulu en dire. Sans que je puisse, pour l'heure, donner davantage de précisions, j'ai bien conscience que les confé-

rences intergouvernementales qui sont devant nous décideront, dans les domaines qui sont de leur compétence, de l'avenir de la construction européenne.

Je voudrais remercier M. Lecanuet pour les paroles positives qu'il a eues au sujet du rôle et de l'action de la France dans la crise du Golfe. Je m'en réjouis aussi : c'est avec un très large soutien, tant dans l'opinion qu'au sein de la représentation nationale, que la France a pu jouer son rôle, ainsi que je crois l'avoir dit au début de notre débat.

De la même façon, je me réjouis de la qualité du dialogue qui s'est établi avec les Etats-Unis d'Amérique. La rencontre qui s'est tenue au plus haut niveau à la Martinique témoigne du souci partagé de poursuivre une concertation étroite afin d'œuvrer au règlement des autres problèmes et pour que le droit prévaille.

Tous les orateurs, en définitive, ont bien circonscrit ce qui apparaît aujourd'hui, aux uns et aux autres, comme étant le problème essentiel, à savoir la crise profonde et durable qui existe entre Israël, les pays arabes et les Palestiniens.

Permettez-moi de dire que, plus qu'à aucune autre époque, il existe aujourd'hui une chance sérieuse de trancher ce nœud gordien que constitue le problème palestinien. La rencontre de Fort-de-France l'a montré.

Mon analyse rejoint celle qui fut faite par bon nombre d'intervenants, mais encore faut-il que ceux qui en ont le pouvoir agissent sur les parties en présence pour obtenir d'elles les gestes qui peuvent conduire à la paix. Je vous demande de croire que personne ne doutera que la France en usera, pour sa part, là où l'estime et l'intérêt qu'on lui porte lui permettront d'agir. Nous ne saurions admettre, en effet, que ceux qui furent les champions de la justice et du droit dans la grave crise du Koweït se transforment en complices de l'injustice et du reniement du droit.

M. Claude Estier. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Notre discours sera entendu parce que la France a été là où il fallait être et quand il le fallait. Nous saisissons cette chance, ne la sous-estimez pas.

Ne sous-estimez pas non plus notre participation au règlement global dans la région. C'était le vœu de M. de Villepin, qui, évoquant à son tour le problème palestinien, a souligné avec raison ces deux sources de difficultés que sont, dans cette zone, inséparablement liés, le pétrole et l'armement.

S'agissant de sa question sur la fermeture de nos postes diplomatiques, que M. de Villepin se rassure : ceux de Monrovia et Mogadiscio étaient déjà pratiquement fermés en raisons des événements qu'il sait. En ce qui concerne le troisième poste, la décision a été prise ; elle sera exécutée en temps utile.

M. Bettencourt a très justement souligné les défis auxquels, dans cette situation, nous étions confrontés : préservation de l'unité nationale, affirmation de la primauté du droit, maintien de nos liens avec le monde arabe, notamment le Maghreb. Je le remercie d'avoir crédité le Gouvernement des bonnes réponses à ces défis. Je le remercie également de la confiance qu'il place dans l'action que nous menons pour tirer profit des opportunités qui s'offrent à nous. Ce qu'il a dit, à cet égard, du rôle central d'une solution au problème palestinien et ce que je viens d'en dire me dispense - il me le pardonnera - de prolonger mon propos.

L'Europe doit y trouver la part que lui assignent les solidarités l'unissant à la région et M. Bettencourt l'a très heureusement souligné, évoquant en particulier la place de l'U.E.O., qui s'est affirmée, comme je l'ai dit cet après-midi, au cours de la crise, ainsi que les perspectives qu'elle offre à un renforcement du rôle de l'Europe communautaire dans le domaine à peine émergent de la sécurité.

Je lui suis très reconnaissant, enfin, d'avoir dit que notre Gouvernement était un gouvernement de responsabilité et non un gouvernement de la flexibilité ou de la faiblesse.

J'en reviens à l'intervention de M. de Rohan, que je remercie de son long développement. Il m'a invité, ce faisant, à la contrition ; j'y réfléchirai ! (*Sourires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*). Toutefois, il me permettra de lui dire que je ne voudrais pas qu'il saisisse ce prétexte de la contrition pour détourner mon propos de son sens profond.

A la question qui m'était posée - existe-t-il un monde arabe et, de ce fait, une politique, fût-elle gaulliste ? j'ai voulu répondre - sans esprit polémique et sans atteindre la personne de celui qui restera parmi l'un des très grands Français, que je contestais l'uniformité du monde arabe, et que s'il existait une civilisation arabe et des sensibilités arabes qui expliquent les réactions, ici ou là, à des événements qui touchent cette communauté, il n'en demeurerait pas moins qu'elles s'exprimaient dans des pays de nature très différente.

J'ai, du reste, noté au passage que les deux anciens Premiers ministres que sont MM. Couve de Murville et Messmer avaient bien voulu m'apporter, sur le plan historique, la confirmation que jamais le général de Gaulle lui-même n'avait usé de cette expression : « le monde arabe ». J'ai donc fini par en déduire - ce sera là toute ma contrition - que c'était détourner la pensée de celui dont il se réclamait par un abus des mots. (*M. de Rohan fait un geste de dénégation.*)

J'en viens au fond de votre intervention, monsieur le sénateur. Vous voulez que la France fasse entendre sa voix et sa différence. Comment ne pas souscrire à cette pétition de principe ? Notre action s'inscrit, bien évidemment, dans cette direction.

Vous voulez aussi que la France tienne son rang et affirme sa grandeur. Qui oserait prétendre que notre pays sort diminué de la crise ? C'est le contraire qui s'est produit. Dès le premier jour, vous vous en souvenez, la France a saisi les Douze de la Communauté, occupé toute sa place au conseil de sécurité, pris les initiatives que je viens de rappeler, nécessaires pour la paix, et les décisions qu'il fallait arrêter dans la guerre.

Dès lors, qui oserait prétendre que notre pays n'a pas tenu son rang en la circonstance ? Aujourd'hui, sa force et son originalité, la France ne les tient ni d'un parti pris, fût-il anti-américain, ni d'un alignement aveugle, fût-il américain. Elle les tire des principes qu'elle défend, des causes qu'elle partage, du droit dont elle se réclame pour elle-même et, enfin, de la place qu'elle a su prendre et qu'elle entend garder. C'est bien ce qui fonde la force et l'originalité de notre diplomatie.

Madame Luc, vous voudrez bien me dispenser de vous faire une longue réponse, car j'ai entendu une nouvelle version du discours du 16 janvier dernier. Mon attention a été attirée dès les premières phrases, lorsque vous avez fait à nouveau appel à sa Sainteté le Pape... (*Sourires.*)

Mme Hélène Luc. C'est logique !

M. Emmanuel Hamel. Il y a eu conversion !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Mme Luc a raisonné comme le 16 janvier, comme si rien ne s'était passé depuis cette date.

Mme Hélène Luc. Vous n'avez pas tout entendu, monsieur le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. J'ai tout écouté !

M. Jean Garcia. Non, à un moment, vous êtes sorti !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. La France a cru à la paix. Elle l'a proposée, et Saddam Hussein l'a refusée.

Mme Hélène Luc. Eh oui !

M. Jean Garcia. C'est ce que Mme Luc a dit !

Mme Paulette Fost. C'est pourquoi la dérision n'est pas de mise !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Le réquisitoire que nous avons entendu sur Saddam Hussein, le dictateur de Bagdad, ses pratiques et son comportement, n'a plus aujourd'hui qu'un effet rétroactif.

Nous aurions manipulé le Conseil de sécurité. Quelle habileté nous prêtez-vous ! Nous aurions manipulé jusques et y compris l'Union des républiques socialistes et soviétiques la Chine ?... Allons !

Mme Hélène Luc. Quel rôle a joué l'O.N.U. après la résolution n° 678 ? Répondez-moi !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. La France a fait tout ce qu'elle a pu pour la paix. Vous avez sans doute oublié nos efforts. Vous en faites un peu trop - permettez-moi de vous le dire très aimablement - mais cela n'empêchera pas la France de poursuivre son action.

Mme Hélène Luc. Il fallait faire voter notre plan, qui était bon, monsieur le ministre !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. M. Cartigny a évoqué à juste titre les nouveaux devoirs de la société internationale. De même, il a parlé de la juste réclamation du droit partout et de la même façon. Le reste de son propos m'agrée, qu'il s'agisse de l'Europe et de sa relance ou du rôle de la France dans la paix qu'il faut maintenant bâtir.

Je remercie M. Estier d'avoir rappelé fidèlement les objectifs de nos interventions et l'obligation de gagner la paix et d'éviter les nouvelles menaces. Sécurité, justice, Nations unies sont les maîtres mots de son intervention ; ils constituent la clé de voûte de notre action. Au Liban, il s'agit du processus de Taëf, nous en sommes d'accord. Nous n'oublions pas plus que vous les Kurdes et les problèmes de Chypre.

Il a évoqué également, dans des termes que j'ai retrouvés dans d'autres interventions et dans d'autres discours, le problème palestinien et les espérances qui naissent aujourd'hui. Je partage son orientation comme il partage les nôtres, et je l'en remercie.

Je remercie également M. Habert d'avoir évoqué le respect que le monde porte à la France. Il sait de quoi il parle. Il y est attentif comme il l'est au sort des Kurdes, qu'il a évoqué avec beaucoup d'imagination.

Je remercie M. Couve de Murville de n'avoir pas polémique. Je l'en remercie sincèrement, d'autant que - une fois n'est pas coutume - il a aujourd'hui voulu se projeter dans l'avenir.

Je partage moins - je le lui dis avec toute l'ancienne amitié qui nous lie - le satisfecit qu'il a décerné à M. Saddam Hussein pour avoir réveillé les indifférences qui se manifestaient sur le problème palestinien. Je ne partage pas ce point de vue. Je crois, au contraire, que l'affaire palestinienne fut un alibi pour M. Saddam Hussein. L'avenir nous dira, lorsque les archives seront connues, ce qu'il faut en penser.

Il a évoqué également le Liban. C'est avec détermination et entêtement même que j'affirme que la France est décidée à faire en sorte que la communauté internationale n'oublie pas le Liban. C'est avec la même détermination qu'elle entend contribuer au règlement des autres conflits, mais elle n'a jamais considéré qu'elle devait mener cet effort seule, pas plus qu'elle n'envisage de faire fi de ses responsabilités.

C'est, au contraire, en concertation avec tous ses partenaires - et, au premier chef, avec les Douze et les Etats-Unis d'Amérique, dont vous avez très justement souligné le rôle éminent - qu'elle doit intervenir, notamment dans le conflit israélo-palestinien, encore que je vous aie trouvé d'une prudence réservée sur ce chapitre. Sans oublier les autres membres permanents du Conseil de sécurité et les pays de la région, la France recherchera la voie du dialogue et de la négociation entre toutes les parties concernées.

Je vous suis donc reconnaissant d'avoir évoqué l'avenir. Nous en reparlerons, mais j'espère que, d'ici là, vous serez convaincu que la France ne se comportera pas en spectateur intéressé, mais sera un acteur avisé.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, le Sénat, dans sa large majorité, a soutenu les décisions et, ensuite, l'action du Gouvernement dans la crise devenue la guerre du Golfe. Il était donc normal que le Gouvernement vint rendre compte de ses décisions et de son action devant la représentation nationale.

Voilà qui est fait pour ce qui concerne le Sénat.

Rien, mesdames, messieurs, n'aura été caché ou même évité, ni les débats intérieurs ni les discussions publiques. Pendant toute cette période, je puis dire que tout fut bien à la hauteur de l'enjeu.

J'entends dire, ici et là, que l'on brûle d'en découdre, que l'impatience naît d'aborder la confrontation sur d'autres sujets et que cette impatience serait plus forte pour certains que l'idée de prolonger ces instants et ces semaines, pourtant si rares dans notre vie nationale.

M'en plaindrais-je ? Je ne saurais le dire. Vous connaissez ma disponibilité, même s'il peut m'en coûter. M. Estier a dit, en des termes très éloquentes, ce qu'il fallait penser de cette perspective qui nous attend.

Puisqu'il en est ainsi, laissez-moi, une fois encore, et pour quelques instants, avant que cette salle ne résonne d'autres échos, respirer ce parfum étrange.

Sachez aussi que j'ai senti tout le poids, toute la valeur de votre appui et de votre aide. J'en connais maintenant la forte signification, le sens profond. Nous avons contribué ensemble à faire l'Histoire loin des mesquineries. (*Applaudissements sur les travées socialistes, sur les travées du R.D.E., ainsi que sur de nombreuses autres travées.*)

M. le président. Monsieur le ministre d'Etat, au nom du Sénat, je vous remercie amicalement de vos propos. J'espère que d'autres occasions nous permettront de travailler ensemble.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je constate que le débat est clos.

Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

13

NOMINATION D'UN MEMBRE DE COMMISSION

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe du rassemblement pour la République a présenté une candidature pour la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature ratifiée et je proclame M. Camille Cabana membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Roger Romani, démissionnaire.

14

DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. - Mme Marie-Claude Beaudeau attire l'attention de M. le Premier ministre sur la portée des décisions prises le 30 septembre 1990 par soixante et onze chefs d'Etat et de gouvernement au premier sommet mondial pour les enfants. Protéger le développement physique et mental de tous les enfants est une tâche globale contenue dans les objectifs spécifiques énoncés dans le plan d'action pour l'application de la déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 1990.

Au cours de l'année 1991, tous les gouvernements signataires sont invités à réviser leurs plans, leurs budgets et à définir des plans d'action nationaux. Mme Marie-Claude Beaudeau demande à M. le Premier ministre de lui faire connaître les mesures envisagées par le Gouvernement en faveur d'un plan français d'action ambitieux répondant aux besoins, aspirations des enfants de France, des enfants des pays en développement comme des enfants du monde entier. (N° 124.)

II. - M. Jean Garcia s'inquiète auprès de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de la situation dans laquelle se trouve le peuple cypriste, victime depuis 1974 d'une intolérable violation de sa souveraineté et de son inté-

grité. Il demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour mettre fin, dans le cadre des résolutions de l'O.N.U., à l'occupation turque et permettre à Chypre de demeurer un Etat unifié, indépendant, exerçant sa souveraineté sur tout le territoire de l'île. (N° 125.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

15

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT PORTANT SUR DES SUJETS EUROPÉENS

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat portant sur des sujets européens suivante :

M. Daniel Millaud souhaiterait obtenir de la part de Mme le ministre délégué aux affaires européennes des précisions sur l'association du territoire de la Polynésie française à la C.E.E. En premier lieu, il s'interroge sur la validité de cette association intervenue à l'origine sans consultation préalable de l'assemblée territoriale, donc en contravention avec les dispositions constitutionnelles de la République française. En effet, on ne peut que s'étonner de la non-consultation de ladite assemblée lors de la signature du Traité de Rome, le 25 mars 1957, cette carence risquant de remettre en cause la notion même d'association du Territoire à la C.E.E.

S'agissant du contenu des décisions d'associations des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) prises par le conseil des ministres des Communautés, en application de l'article 136 du Traité, il note le hiatus flagrant qui existe entre, d'une part, le principe posé par l'article 131 du Traité de Rome, selon lequel « ... l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent », et, d'autre part, la réalité des rapports que la Communauté entretient avec les pays et territoires d'outre-mer, il estime que cette situation est de nature à provoquer des doutes sur la légitimité et l'opportunité du maintien du lien d'association.

Il relève à cet égard le cas exemplaire du droit d'établissement, réglé par l'article 176 de la décision d'association du 3 juin 1986, en cours de révision. Ce texte soumet les pays et territoires d'outre-mer au principe de non-discrimination dans le traitement des ressortissants et sociétés des Etats membres qui souhaitent exercer sur leur sol une activité de type libéral, industriel ou commercial. Le même texte autorise en revanche les Etats membres à se soustraire librement à la liberté d'établissement dans leurs relations avec les P.T.O.M. Il remarque que ce déséquilibre est accentué par le fait que les inconvénients économiques et sociaux de la liberté d'établissement sont beaucoup plus importants pour les P.T.O.M., dont le marché de l'emploi connaît un difficile équilibre, que pour les Etats membres pour lesquels les flux migratoires éventuels en provenance des territoires représentent un pourcentage négligeable.

Il demande donc si la prochaine décision d'association va donner plus de latitude aux P.T.O.M. pour réglementer le droit d'établissement, il s'inquiète plus généralement de savoir dans quelle mesure les P.T.O.M. seront touchés par l'achèvement du grand marché communautaire. Il demande si celui-ci ne provoque pas en ce moment même un transfert subreptice des compétences du territoire et de la République, à la Commission de Bruxelles, et considère que, dans ce cas, il conviendrait d'en prendre acte sans délai, soit dans la Constitution, soit dans le traité (n° 1 E).

Conformément aux articles 79, 80 et 83 bis du règlement, cette question orale avec débat portant sur des sujets européens a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

16

RENOI POUR AVIS

M. le président. M. le président du Sénat a été saisi, le 13 février 1991, par la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation d'une demande de renvoi pour avis du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 98, 1990-1991), dont la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale est saisie au fond.

Le renvoi, pour avis, est confirmé.

17

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 20 mars 1991, à quinze heures et le soir :

1. Discussion après déclaration d'urgence du projet de loi organique (n° 212, 1990-1991) modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au statut de la magistrature.

Rapport de M. Marcel Rudloff, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

En application de l'article 59 du règlement, il sera procédé de droit à un scrutin public ordinaire lors du vote sur l'ensemble de ce projet de loi.

2. Discussion du projet de loi (n° 98, 1990-1991), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la collectivité territoriale de Corse.

Rapport (n° 234, 1990-1991) de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Avis (n° 235, 1990-1991) de M. Paul Girod, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale de ce projet de loi devront être faites au service de la séance avant le mercredi 20 mars 1991, à douze heures.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi est fixé au mercredi 20 mars 1991, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
JEAN LEGRAND

ERRATUM

Au compte rendu intégral de la séance
du 16 janvier 1991

Page 12, première colonne, rétablir ainsi le deuxième alinéa de l'intervention de M. Daniel Hoeffel :

« Dans la situation d'une exceptionnelle gravité que nous connaissons, c'est en âme et conscience que nous nous déterminerons. C'est parce qu'il doit en être ainsi que nous respectons les convictions de ceux qui ne partagent pas les nôtres. C'est

parce qu'il doit en être ainsi que nous demandons qu'on respecte les nôtres. Ni ceux qui voteront pour ni ceux qui voteront contre l'autorisation donnée au Gouvernement d'engager nos forces ne peuvent se prévaloir d'avoir le monopole de la lutte pour la paix et de l'opposition à la guerre. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.P.R.*) »

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

établi par le Sénat dans sa séance du 19 mars 1991 à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement

Mercredi 20 mars 1991, à quinze heures et le soir :

1° Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 80-844 du 29 octobre 1980 relative au statut de la magistrature (n° 212, 1990-1991) (urgence déclarée) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 98, 1990-1991).

(La conférence des présidents a fixé :

- *au mercredi 20 mars 1991, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi ;*
- *à cinq heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de vingt minutes. Les deux heures quarante minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.*

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort, modifié, auquel il a été procédé au début de la dernière session ordinaire et les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant douze heures, le mercredi 20 mars 1991.)

Jeudi 21 mars 1991, à quinze heures et le soir, et vendredi 22 mars 1991, à neuf heures trente et à quinze heures :

Suite du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse.

Mardi 26 mars 1991, à neuf heures trente :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du vendredi 22 mars 1991.

Mercredi 27 mars 1991, à quinze heures et le soir :

Sous réserve de transmission du texte, projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes (A.N. n° 1899) (urgence déclarée).

(La conférence des présidents a fixé :

- *à l'ouverture de la discussion générale le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi ;*
- *à cinq heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de vingt minutes. Les deux heures quarante minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.*

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la dernière session ordinaire et les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant dix-sept heures, le mardi 26 mars 1991.)

Jeudi 28 mars 1991, à onze heures, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION PERMANENTE

Dans sa séance du mardi 19 mars 1991, le Sénat a nommé M. Camille Cabana membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Roger Romani, démissionnaire.

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR

En application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre de l'intérieur une communication de laquelle il résulte qu'à la suite des opérations électorales du 10 février 1991, M. Camille Cabana a été proclamé élu sénateur du département de Paris, en remplacement de M. Raymond Bourguin, décédé.

REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES. - COMMUNICATION FAITE PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Sénat a été informé que le Conseil constitutionnel avait été saisi, le 12 février 1991, d'une requête contre l'élection sénatoriale qui s'est déroulée le 10 février 1991 à Paris.

MODIFICATION AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(85 membres au lieu de 84.)

Ajouter le nom de M. Camille Cabana.

DEPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1991

Rapport d'information de M. Marcel Daunay fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur l'état et les perspectives de la négociation commerciale multilatérale de l'Uruguay.

(Dépôt enregistré à la présidence le 25 janvier 1991.)

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 213 et distribué.

Rapport d'information de M. Guy Cabanel fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur les aides communautaires à la formation dans les Etats d'Europe centrale (programme « Tempus » et fondation européenne pour la formation).

(Dépôt enregistré à la présidence le 25 janvier 1991.)

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 214 et distribué.

Projet de loi relatif aux sociétés anonymes de crédit immobilier.

(Dépôt enregistré à la présidence le 25 janvier 1991.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 215, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.

Proposition de loi de MM. Edouard Le Jeune, Alphonse Arzel et Louis de Catuelan, visant à supprimer la répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

(Dépôt enregistré à la présidence le 31 janvier 1991.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 216, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Gilbert Baumet, Ernest Cartigny et des membres du groupe du Rassemblement démocratique et européen, tendant à instituer des mesures fiscales en faveur de la prévention et de la lutte contre l'incendie en milieu forestier.

(Dépôt enregistré à la présidence le 1^{er} février 1991.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 217, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.

Projet de loi relatif aux rapports entre les agents commerciaux et leurs mandants.

(Dépôt enregistré à la présidence le 4 février 1991.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 218, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun sur la sécurité sociale (ensemble un protocole relatif au régime d'assurances sociales des étudiants).

(Dépôt enregistré à la présidence le 4 février 1991.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 219, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord en matière d'enseignement, de culture, de sport, de communication audiovisuelle et de presse entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso et d'un échange de lettres rectificatif.

(Dépôt enregistré à la présidence le 4 février 1991.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 220, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Hubert Haenel, Christian Poncet, Lucien Neuwirth, André Jarrot, Henri Belcour, Joseph Caupert, Charles-Henri de Cossé-Brissac, François Delga, Ambroise Dupont, Rémi Herment, Jean Huchon, Claude Huriet, Pierre Lacour, Charles-Edmond Lenglet, Alain Pluchet, Michel Rufin, Bernard Seillier, René Travert et René Trégouët, visant à reconnaître d'intérêt général la préservation des paysages ruraux.

(Dépôt enregistré à la présidence le 4 février 1991.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 221, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Rapport d'information de M. Daniel Millaud, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur le renouvellement de la décision d'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne.

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 février 1991.)

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 222 et distribué.

Rapport d'information de MM. Jean Lecanuet, président, Michel Alloncle, Michel Crucis, André Delelis, André Boyer, Bernard Guyomard, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la suite d'une mission effectuée en Bulgarie, du 22 au 26 janvier 1991.

(Dépôt enregistré à la présidence le 25 février 1991.)

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 223 et distribué.

Projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications.

(Dépôt enregistré à la présidence le 28 février 1991.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 224, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi autorisant la ratification d'un traité entre la République française et les Laender de Bade-Wurtemberg, de l'Etat libre de Bavière, de Berlin, de la ville libre hanséatique de Brême, de la ville libre et hanséatique de Hambourg, de Hesse, de Basse-Saxe, de Rhénanie du Nord-Westphalie, de Rhénanie-Palatinat, de Sarre, du Schleswig-Holstein sur la chaîne culturelle européenne.

(Dépôt enregistré à la présidence le 28 février 1991.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 225, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi complétant l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

(Dépôt enregistré à la présidence le 28 février 1991.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 226, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi organique de MM. Guy Allouche, Claude Estier, Jacques Bellanger, Jean Besson, William Chervy, Michel Darras, Jean-Pierre Demerliat, Michel Dreyfus-Schmidt, Aubert Garcia, Robert Laucournet, Paul Lorient, Jean-Pierre Masseret, Louis Philibert, Franck Sérusclat, Fernand Tardy, Marc Bœuf, Bernard Dussaut et Mme Maryse Bergé-Lavigne, tendant à modifier le nombre de sénateurs élus dans les départements et à abaisser l'âge d'éligibilité des sénateurs.

(Dépôt enregistré à la présidence le 1^{er} mars 1991.)

Cette proposition de loi organique a été imprimée sous le numéro 227, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Guy Allouche, Claude Estier, Jacques Bellanger, Jean Besson, William Chervy, Michel Darras, Jean-Pierre Demerliat, Michel Dreyfus-Schmidt, Aubert Garcia, Robert Laucournet, Paul Lorient, Jean-Pierre Masseret, Louis Philibert, Franck Sérusclat, Fernand Tardy, Marc Bœuf, Bernard Dussaut et Mme Maryse Bergé-Lavigne, tendant à modifier le tableau n° 6 annexé à l'article L. 279 du code électoral, fixant le nombre de sénateurs représentant les départements ainsi que le tableau n° 5 annexé à l'article L.O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries.

(Dépôt enregistré à la présidence le 1^{er} mars 1991.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 228, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Guy Robert, Edouard Le Jeune, Rémi Herment, Pierre Vallon, tendant à assouplir les critères d'accès à la retraite au bénéfice des anciens combattants ayant servi en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962.

(Dépôt enregistré à la présidence le 4 mars 1991.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 229, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Edouard Le Jeune tendant à instituer une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur, dans l'ordre national du Mérite et un contingent spécial de médailles militaires pour les combattants volontaires de la Résistance titulaires de la carte de C.V.R. et de la médaille de la Résistance.

(Dépôt enregistré à la présidence le 4 mars 1991.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 230, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Guy Robert visant à accorder aux orphelins de guerre et aux pupilles de la nation, sans condition d'âge, la qualité de ressortissant de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre.

(Dépôt enregistré à la présidence le 4 mars 1991.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 231, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Yves Guéna tendant à permettre aux associations d'anciens combattants d'ester en justice.

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 mars 1991.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 232, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 mars 1991.)

Projet de loi relatif à la pharmacie d'officine.
Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 233, distribué et renvoyé à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Rapport de M. Jacques Larché fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 98, 1990-1991).

(Dépôt enregistré à la présidence le 14 mars 1991.)

Ce rapport a été imprimé sous le numéro 234 et distribué.

Avis de M. Paul Girod présenté au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 98, 1990-1991).

(Dépôt enregistré à la présidence le 14 mars 1991.)

Cet avis a été imprimé sous le numéro 235 et distribué.

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Possibilité offerte aux associations d'anciens combattants de se porter partie civile en cas d'injures à l'encontre de l'armée

287. - 13 mars 1991. - **M. Jean Simonin** demande à **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, s'il n'est pas opportun de donner aux associations d'anciens combattants la possibilité de se porter partie civile dans le cas d'injures ou de diffamations à l'encontre de l'armée, des militaires et des anciens combattants.

Application de la loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt

288. - 18 mars 1991. - **M. Louis Minetti** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt** qu'en séance du 17 décembre 1990 diverses mesures et orientations ont été adoptées. L'article 21, adopté, devait être déterminé par un décret en Conseil d'Etat. A l'approche de l'été, il lui demande où on en est à ce jour des mesures suivantes : 1° du plan pluriannuel de reboisement avec aménagement, entretien, replantation, irrigation, mise au point de l'économie sylvo-pastorale des espaces forestiers et ruraux sensibles aux incendies ; 2° de l'article 21 concernant diverses propositions particulières à certains massifs forestiers.

Lutte contre les incendies

289. - 18 mars 1991. - **M. Louis Minetti** interpelle à nouveau, à l'approche de l'été, **M. le ministre de l'intérieur** sur les problèmes de la lutte directe contre les incendies et notamment sur : 1° la mise en chantier de bombardiers d'eau ; 2° la mise en alerte, dès le mois de juin, de la troupe dans la prévention des incendies de forêt ; 3° l'augmentation conséquente des effectifs de sapeurs forestiers ; 4° la mise en application des plans des zones sensibles aux incendies, telle qu'elle a été acceptée par M. le ministre de l'agriculture.